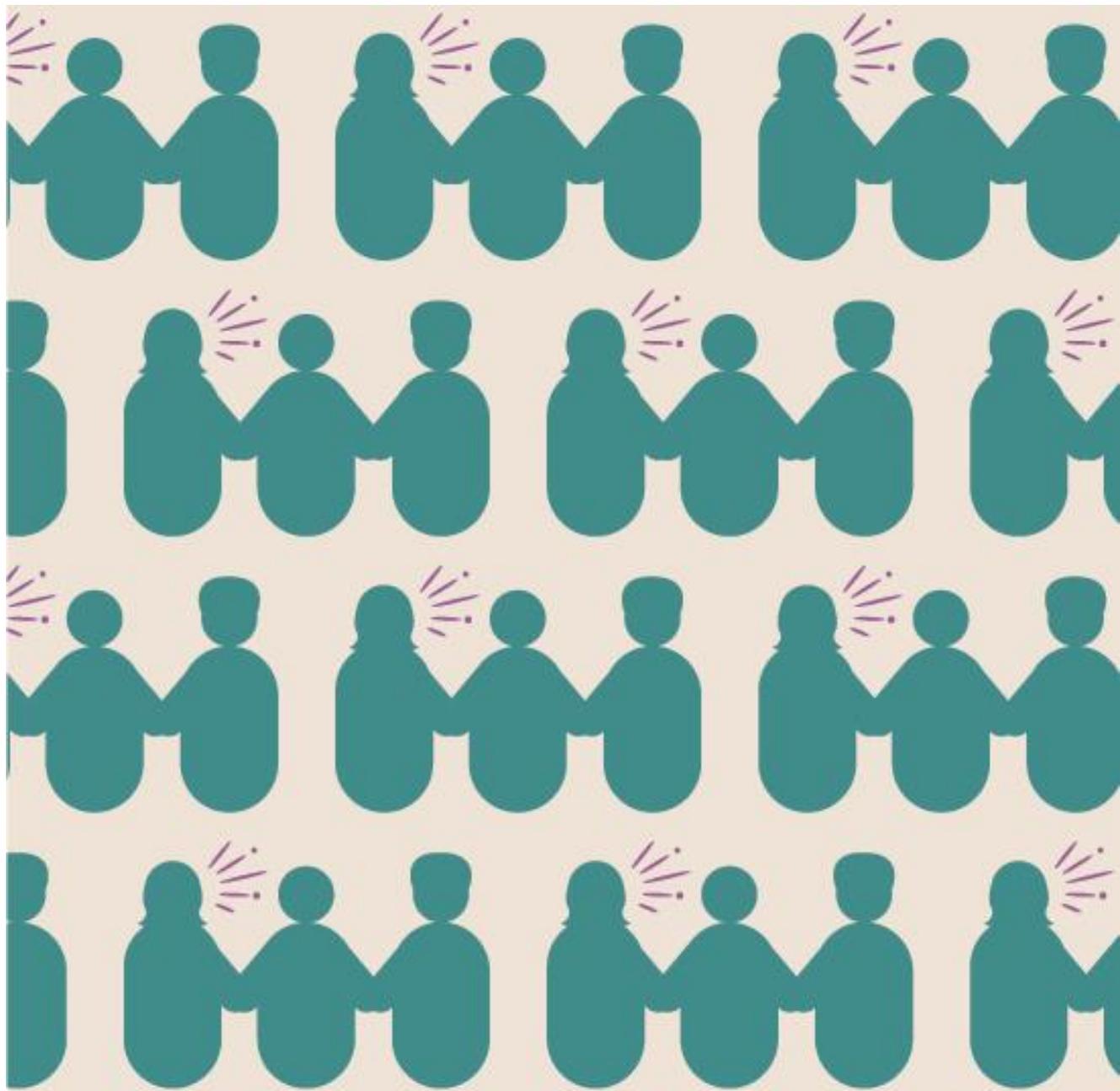




ACADÉMIE
DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LIVRET D'ACCUEIL DES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION STAGIAIRES ET DES ETUDIANTS DE MASTER MEEF RENTRÉE 2025



Edition 2025

Maj 16/06/2025

LE MOT DU RECTEUR

Vous venez de réussir un concours national exigeant, je vous adresse mes plus chaleureuses félicitations. Vous rejoignez aujourd'hui une communauté éducative engagée et solidaire, au sein de l'académie de Grenoble, où l'ensemble des personnels se mobilisera à vos côtés pour vous accompagner dans vos premiers pas et tout au long de votre parcours professionnel.

Ce livret d'accueil marque le début de ce parcours. Il vous apportera des repères essentiels pour mieux comprendre les enjeux du système éducatif et son organisation, découvrir les spécificités de notre territoire académique, et prendre connaissance des étapes-clés de votre formation. Il vous présentera également les interlocuteurs et les dispositifs qui jaloneront votre accompagnement au fil de l'année.

En devenant professeur ou conseiller principal d'éducation, vous faites le choix d'un métier profondément humain, au cœur de la société, au service de la jeunesse. Au sein de l'Éducation Nationale, vous devenez des acteurs essentiels d'une École ambitieuse fondée sur les valeurs de la République, une École qui vise l'excellence et l'équité pour tous les élèves. Vous portez une responsabilité importante : faire progresser chaque élève, lui donner confiance, l'aider à s'épanouir et à se doter des compétences nécessaires pour lui permettre de construire un avenir ambitieux et éclairé.

Pour relever ce défi, l'École doit se transformer et s'appuyer sur des pratiques pédagogiques fondées sur l'exigence, la bienveillance et la coopération. L'académie de Grenoble met en avant et développe une pédagogie que nous souhaitons innovante, efficace et équitable ; une pédagogie nourrie par la recherche, les expériences de terrain et le travail collectif entre professionnels. Cette dynamique est au cœur de notre projet, et vous y occuperez une place essentielle. Dans votre classe, votre établissement, au quotidien avec les élèves, vous contribuerez à construire l'École de demain. Par votre engagement, votre sens des responsabilités et votre confiance dans les capacités de chaque jeune, vous ferez vivre une École plus juste, plus exigeante, plus humaine.

Je vous souhaite une entrée réussie dans le métier et une excellente rentrée scolaire. Soyez fiers de la mission qui vous est confiée : elle est à la fois porteuse de sens et essentielle pour l'avenir de notre société.

Philippe DULBECCO,
Recteur de l'académie de Grenoble

LE MOT DU DIRECTEUR DE L'INSPÉ

Chers professeurs et personnels d'éducation stagiaires,
Chers étudiants de master MEEF,

C'est avec une grande joie que nous vous accueillons au sein de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'académie de Grenoble. Vous êtes sur le point de commencer ou poursuivre une période de formation qui marquera un tournant significatif dans votre parcours professionnel.

Aux professeurs et personnels d'éducation stagiaires : nous tenons à vous féliciter de votre réussite au concours de votre engagement au service de l'éducation. Pour ceux d'entre vous n'ayant pas suivi un master MEEF, vous serez inscrits en Diplôme Interuniversitaire (DIU) afin de vous préparer au mieux à votre métier. Quant à ceux d'entre vous qui possèdent déjà un master MEEF, cette année vous permettra de bénéficier d'une formation complémentaire visant à consolider vos compétences professionnelles. Quelle que soit votre situation, soyez assurés que vous trouverez un environnement propice à votre développement professionnel.

Aux étudiants en deuxième année du master MEEF : vous entamez une année qui s'annonce exigeante. Vous ferez face à deux enjeux majeurs, celui du concours et celui de la poursuite de votre formation académique au sein du master. Nous sommes convaincus que vous saurez relever ces défis, grâce à votre investissement et votre engagement au service de l'éducation.

Afin de garantir une formation de qualité, adaptée à chaque parcours, l'INSPÉ et le Rectorat de l'académie de Grenoble ont uni leurs forces pour concevoir une offre de formation complète et novatrice. Cette synergie permettra de vous outiller avec des gestes professionnels efficaces, nourris par les dernières avancées de la recherche en éducation.

Nous avons à cœur de vous accompagner tout au long de cette année de formation, en vous apportant l'accompagnement nécessaire pour que vous puissiez exprimer tout votre potentiel. Notre objectif commun est de vous préparer à devenir les acteurs de l'éducation de demain, porteurs d'une vision innovante et bienveillante pour les générations futures.

Au nom de toute l'équipe pédagogique de l'INSPÉ de l'académie de Grenoble, je vous souhaite une excellente année de formation. Ensemble, construisons un futur empreint de savoir, de partage et de progrès.

Bienvenue à l'INSPÉ de l'académie de Grenoble !

Hamid Chaachoua

Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Grenoble

TABLE DES MATIERES

SE SITUER DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

<u>Une école au service de la réussite de tous les élèves</u>	9
<u>Une école qui fait vivre les valeurs de la république</u>	13
<u>Une école qui s'appuie sur le numérique éducatif</u>	16
<u>Une école ouverte sur le monde</u>	17

SE SITUER DANS LE TERRITOIRE

<u>La région académique auvergne-rhône- alpes</u>	20
<u>La carte de l'académie de grenoble</u>	21
<u>L'académie de grenoble en chiffres</u>	22

SE FORMER DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

<u>Vous êtes stagiaire mi-temps ou temps plein (lauréat des concours)</u>	24
<u>Vous êtes en m2 meef l'organisation de la formation</u>	29
<u>Usages numériques et pratiques professionnelles</u>	29
<u>Découvrir mon école d'affectation</u>	31
<u>Découvrir mon établissement d'affectation</u>	32

S'INSTALLER DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL

<u>Gestion des ressources humaines et accompagnement de proximité</u>	34
<u>Dossier administratif et action sociale</u>	36
<u>Droits et obligations de l'agent en mission de service public</u>	37

OUTILS ET CONTACTS

<u>1^{er} degré - inspectrices et inspecteurs – circonscriptions</u>	43
<u>2nd degré - inspectrices et inspecteurs référents par discipline</u>	46
<u>Partenariat institutionnel</u>	47

SE SITUER DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF



PRINCIPES POUR GUIDER LES STAGIAIRES ET ETUDIANTS DES 1^{ER} ET 2ND DEGRES

La circulaire de rentrée, publiée au BO du 3 juillet 2025 fixe un cap clair pour l'école de la République . Ce cap se décline en trois axes.

1. Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves

L'École de la République a pour mission première de garantir à chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Cette exigence s'incarne dans des programmes plus structurés et progressifs, en particulier en mathématiques et en français.

Pour les professeurs du 1^{er} degré

- Garantir à tous les élèves un cadre sécurisé et propice aux apprentissages, tout en assurant l'égalité des chances par la mise en œuvre des **pratiques pédagogiques efficaces, équitables** et accessibles, adaptées à la diversité des élèves, à leurs besoins ;
- Porter une attention particulière au développement des acquis en lecture, en calcul mental et en lexique ;
- Favoriser les pratiques d'écriture dès l'école maternelle et tout au long du parcours ;
- Se saisir des évaluations repères pour identifier les besoins des élèves ;
- Développer les compétences psychosociales dès l'école maternelle ;
- Placer l'éducation à l'orientation au centre des projets et de la relation avec les familles en luttant notamment contre les stéréotypes de genre.

Pour les professeurs du 2nd degré :

- Mettre en œuvre des **pratiques pédagogiques efficaces, équitables** et accessibles, adaptées à la diversité des élèves, à leurs besoins, tout au long de la scolarité en collège ;
- **En collège** : prendre en charge l'**hétérogénéité** des classes: groupes de besoins en 6e et 5e, évaluations nationales obligatoires, stratégie de réussite en 4e et 3^e ajustés aux spécificités du terrain, adaptation des dispositifs pour répondre à la diversité des élèves.
- **En lycée** : tous les enseignements doivent permettre aux élèves de consolider et valoriser leurs acquis: épreuve anticipée de mathématiques en 1re, clarification du contrôle continu ; les projets d'évaluation des lycées seront construits à partir à l'aune des résultats de ses élèves aux dernières sessions du baccalauréat.

A tous les niveaux, il faudra veiller à une orientation active dans le respect de l'égalité des chances, en s'appuyant sur le [plan Avenir](#), les plans pluriannuels d'éducation à l'orientation, avec une implication renforcée des familles et une coopération accrue avec les régions et les entreprises. **En lycée professionnel, la construction progressive du parcours de l'élève dans un objectif d'insertion professionnelle ou d'une poursuite d'études réussies requiert l'accompagnement de l'élève par les équipes pédagogiques, avec l'appui des partenaires de l'école, ainsi qu'un dialogue avec les familles des élèves.**

Le recours à l'intelligence artificielle générative doit être régulier et régulé par une sensibilisation et un apprentissage progressif qui permettra à tous les élèves d'en saisir les enjeux principaux. D'une façon plus générale, le [cadre d'usage de l'intelligence artificielle](#) en éducation publié en juin 2025 doit permettre d'initier une réflexion dans chaque établissement sur l'impact de cette technologie sur les pratiques pédagogiques.



2. Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité

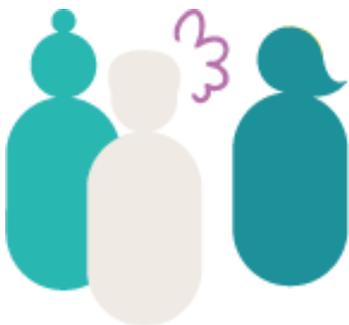
L'École est un lieu d'émancipation, de transmission des valeurs républicaines et de préparation à la citoyenneté. La volonté de bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité doit s'appuyer sur des axes majeurs : la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines, le refus des inégalités de destin et le développement des apprentissages transversaux et des parcours éducatifs.

Pour les professeurs du 1^{er} degré

- Construire un cadre sûr et propice aux apprentissages en veillant au **bien-être et à la santé**, conditions essentielles à la réussite en faisant de l'école un lieu protecteur.
- Développer les **compétences psychosociales** dès l'école maternelle ;
- Développer les **promotions à l'inclusion (égalité filles-garçons)** ;
- Mettre en œuvre des parcours éducatifs structurés et cohérents tout au long de la scolarité afin de favoriser l'engagement de tous et l'égalité des chances.
- Les **valeurs républicaines** seront mises en valeur grâce à des projets commémoratifs, à des projets de sensibilisation contre toute forme de discrimination selon ce qui est préconisé, entre autres, dans le [Plan national pour l'Égalité, contre la haine et les discriminations](#)

Pour les professeurs du 2nd degré :

- Le **climat scolaire** : les enseignants jouent un rôle clé dans la construction d'un écosystème scolaire respectueux, inclusif et protecteurs, en veillant à la prévention et au traitement des actes discriminatoires. Pour cela, les enseignants devront s'appuyer sur l'ensemble de la communauté (éducative et pédagogique) au sein de leur établissement.
- Les **valeurs républicaines** seront mises en valeur grâce à des projets commémoratifs, à des projets de sensibilisation contre toute forme de discrimination (racisme, antisémitisme, LGBT) selon ce qui est préconisé, entre autres, dans le [Plan national pour l'Égalité, contre la haine et les discriminations](#)
- Les **promotions à l'inclusion (égalité filles-garçons, plan filles-math)** seront portées par les enseignants qui auront été formés au préalable aux gestes pédagogiques favorisant la confiance des filles en mathématiques et en sciences.
- Le **développement des parcours éducatifs et apprentissages transversaux** : dans la continuité de ce qui est fait dans le 1D, les enseignants de collège et de lycées doivent organiser et animer périodiquement des séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité ([EVARS](#)) en s'appuyant sur les ressources et les formations proposées.
- **La démocratie scolaire et l'engagement** : Les enseignants accompagnent les élèves dans la participation aux instances de vie scolaire, favorisent l'expression et l'engagement, et veillent à la prise en compte des enjeux de santé mentale et de développement durable dans les projets d'établissements
- **Les compétences psychosociales** : les enseignants accompagnent les élèves dans le développement, à tous les niveaux, des compétences psychosociales, qui contribue au bien-être et à la réussite des élèves, et favorisent dans le même temps un climat scolaire serein.



3. Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble

L'École doit être un lieu sûr, inclusif et fédérateur, où chaque élève et chaque personnel se sent respecté et protégé. Il s'agit de créer un environnement scolaire serein, protecteur et inclusif, garantissant à chaque élève les conditions nécessaires à son épanouissement et à sa réussite.

Professeurs du 1^{er} degré

- Bâtir une école de **l'engagement, de la justice et de la responsabilité** en faisant vivre les valeurs de la République, en luttant contre toutes formes d'inégalités, en renforçant les parcours éducatifs ou par la mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle.
- Favoriser **l'inclusion scolaire**, en développant des pratiques pédagogiques équitables et en accompagnant les élèves à besoins particuliers.
- Garantir une école qui rassemble et qui protège en favorisant la **pratique sportive** et en promouvant un **usage raisonné du numérique**.

Pour les professeurs du 2nd degré :

- Veiller à la **sécurité physique et morale des élèves**, prévenir et agir contre toutes les formes de violence ou de discrimination tout en collaborant avec les personnels repères (infirmiers, CPE, psychologues) pour une prise en charge rapide et adaptée ; le plan « [Brisons le silence](#) » permet une amélioration du recueil de la parole des élèves.
- Favoriser la **pleine inclusion scolaire**, en développant des pratiques pédagogiques équitables et en accompagnant les élèves à besoins particuliers.
- Contribuer à la **cohésion de l'équipe éducative**, en participant à la prévention des risques professionnels et en soutenant les collègues face aux difficultés.
- S'engager dans la **transition écologique et la promotion d'un usage raisonné du numérique**, pour préparer les élèves aux défis du monde contemporain.
- Considérer l'École comme un lieu de **fabrique du citoyen**, en luttant contre les stéréotypes et en favorisant l'engagement des élèves dans la vie de la classe et de l'établissement.

En tant que professeurs stagiaires, lauréats de concours du 1^{er} ou du 2nd degré, vous portez l'honneur et la responsabilité de faire vivre ces principes au quotidien. Votre engagement, votre exigence et votre bienveillance seront les clés pour accompagner chaque élève vers la réussite, bâtir une école plus juste et plus solidaire, et garantir un environnement scolaire protecteur et fédérateur. Toute la communauté éducative vous accompagne dans cette mission essentielle au service de la République.



UNE ÉCOLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Garantir l'acquisition de savoirs fondamentaux solides

L'instruction obligatoire à 3 ans, la priorité donnée aux savoirs fondamentaux à l'école primaire comme au collège, articulée avec l'exploitation des résultats aux évaluations nationales à chaque niveau de l'école primaire au collège confirment la volonté d'asseoir les connaissances et les compétences de chaque élève sur des bases solides. [Les Plan français](#), [Plan mathématiques](#), et [Plan maternelle](#) contribuent au renforcement des savoirs fondamentaux.

Les professeurs ont à leur disposition une série de [guides thématiques dédiés à l'apprentissage des fondamentaux](#), sur lesquels ils peuvent s'appuyer. Parallèlement, l'académie de Grenoble a fixé comme priorité, dans sa feuille de route des savoirs fondamentaux, la mise en œuvre, dans chaque classe, de pratiques pédagogiques efficaces et équitables. Fondées sur des éléments de recherche solides et éprouvés dans le temps, la pédagogie explicite est au cœur de pratiques efficaces. Elle doit être articulée à la prise en compte des profils d'engagement des élèves dans des médiations langagières ciblées que le CAREC a conceptualisées et étayées par une analyse clinique des comportements des élèves face à la tâche. C'est le cap pédagogique de l'académie de Grenoble, fixé pour réduire les inégalités de résultats et contribuer au redémarrage de l'ascenseur scolaire.

Le suivi, par les équipes académiques, dès la rentrée 2023, des temps d'approfondissement et de soutien en classe de 6ème marque une nouvelle fois la volonté réaffirmée d'accompagner les équipes sur le terrain et d'expertiser l'efficacité des dispositifs en entrant dans le cœur de la classe. Cette démarche d'observation croisée et inter-degré a permis d'établir une réelle plus-value dans l'intervention des Professeurs des Écoles au sein des collèges. C'est donc tout naturellement que nous encourageons ce travail commun entre les professionnels de la pédagogie au-delà des structures existantes (Conseil Ecole Collège, Conseil de Cycle 3...) pour partager les pratiques efficaces et équitables afin de mieux prendre en compte les besoins de chaque élève.



Page « Devoirs-Faits »

La mise en œuvre des groupes de besoin à la rentrée prochaine en Français et en Mathématiques en classe de 6ème et de 5ème constitue un prolongement de cette logique d'accompagnement renforcé pour les élèves les plus éloignés de la culture scolaire. Une école de la République qui ne laisse personne sur le bord du chemin, c'est d'abord une pédagogie qui prend en considération les représentations initiales des élèves, leurs besoins spécifiques à travers un diagnostic précis et juste de ce qui fait obstacle à leurs apprentissages pour leur proposer une pédagogie adaptée et une personnalisation des apprentissages. Pour cela, les équipes pédagogiques peuvent mobiliser les équipes académiques pour les accompagner dans l'identification des profils d'engagement de leurs élèves et la mise en œuvre de médiations langagières ciblées, favorables à l'engagement des élèves dans leurs apprentissages scolaires. De surcroît, les équipes de mathématiques et de lettres bénéficient de la mise en œuvre de groupes de besoins pour mieux prendre en charge l'hétérogénéité et faciliter leurs gestes professionnels de différenciation des apprentissages. Les modalités de groupement, au sein de ces groupes de besoins, constituent un geste pédagogique fort. Il s'étaye sur des choix didactiques et pédagogiques collectifs, il se fonde sur l'adéquation entre les besoins des élèves, les compétences et notions abordées sur la période et les modalités pédagogiques choisies pour permettre les progrès de chaque élève en cherchant à réduire les inégalités d'acquis diagnostiquées au préalable. Les modalités d'organisation, l'alternance entre les phases en groupe de besoins et le retour en classe entière sont au service de l'amélioration des acquis et de la réduction de ces inégalités de résultats.

Au-delà des groupes de besoins, le dispositif "Devoirs-Faits" obligatoire en 6ème à hauteur de 1h par semaine constitue également un véritable levier au service de l'ambition pour notre école. Lorsqu'il est appréhendé de manière collective (interdisciplinaire et inter degré), il aboutit à la mise en œuvre de véritable charte du travail personnel de l'élève et à la mise en œuvre de rituels communs dans la classe au sein d'une équipe pédagogique. Ces pratiques collectives permettent aux élèves les plus fragiles de comprendre les enjeux de l'école, ses implicites sur ce qu'est "apprendre à l'école", mais aussi de fournir à chacun des méthodes et outils efficaces pour apprendre.

C'est par une pédagogie éprouvée, des gestes professionnels efficaces et équitables en classe que cette volonté peut prendre corps et constituer une réalité pour chaque élève.



Page « Choc des savoirs »

La réforme des lycées professionnels, quant à elle, vise tout à la fois à renforcer le lien des élèves avec le milieu professionnel et à élever leur niveau dans les enseignements généraux.

Les évaluations nationales s'enrichissent à la rentrée 2024 puisque tous les niveaux de classe de l'école primaire et du collège sont concernés. Couplées aux tests de positionnement en seconde et CAP, ces évaluations basées sur des tests standardisés permettent aux enseignants de disposer rapidement d'éléments objectifs sur plusieurs compétences de leurs élèves afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chacun et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés

Des dispositifs pour mieux accompagner les élèves

De nombreuses ressources facilitant l'exploitation pédagogique des résultats sont disponibles sur Eduscol L'académie de Grenoble et son service statistique mettent à disposition de l'ensemble des cadres, des outils qui permettent une analyse fine compétence par compétence et l'amorce d'un suivi de cohorte. Ces outils ont vocation à être partagés avec les équipes pédagogiques au service d'une démarche d'amélioration continue d'un service public d'éducation de qualité qui permet à chaque enfant d'espérer, quelle que soit son milieu social d'origine de s'épanouir et de réussir à l'école.

Différents dispositifs sont mis en œuvre ou se poursuivent pour renforcer l'accompagnement des élèves :

- [« je rentre en CP »](#)
- Activités pédagogiques complémentaires à l'école primaire : Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants.
- Les activités pédagogiques complémentaires permettent :
 - une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
 - une aide au travail personnel ;
 - la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école
- Généralisation des cours d'empathie à l'école pour favoriser le développement des compétences pour bien apprendre ([Développer les compétences psychosociales chez les élèves | eduscol | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse | Direction générale de l'enseignement scolaire](#))
- [Les groupes de besoins en Français et en Mathématiques en 6ème et en 5ème.](#)
- Les heures de soutiens en français et en mathématique pour les élèves les plus fragiles à hauteur de 2 heures maximum par semaine. (Possibilité de prise en charge par des PE)
- [Devoirs-Faits obligatoire pour tous les élèves de 6ème, « e-devoirs faits »](#) (dispositif spécifique à l'académie de Grenoble)
- [L'accompagnement personnalisé](#) en collège, en LEGT constituent des espaces pédagogiques privilégiés qui permettent d'apporter des réponses aux besoins spécifiques des élèves
- La mise en place d'une allocation des stages (périodes de formation en milieu professionnel) pour valoriser la voie professionnelle, l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation et responsabiliser les élèves
- L'année de terminale du baccalauréat professionnel réorganisée pour mieux accompagner la préparation à la poursuite d'étude ou l'insertion professionnelle.

- Trois dispositifs pour prévenir le décrochage scolaire au lycée professionnel :
- Tous droits ouverts (PAFI-TDO), déjà mis en place en 2023-2024
- Parcours Ambition emploi, depuis la rentrée 2023
- Parcours de consolidation en BTS (en phase d'expérimentation 2023-2024)
- Le renforcement et le développement de partenariats avec le monde économique pour une amélioration de la qualité des stages (périodes de formation en milieu professionnel) mais aussi de l'insertion professionnelle, du développement des compétences psychosociales des élèves et de la reconnaissance des établissements au sein de leur écosystème
- Par la création depuis la rentrée 2023 d'un bureau des entreprises dans chaque LP/LPO et EREA
- Par le développement du mentorat sous toutes ses formes
- Le dispositif Avenir Pro permettant aux élèves de terminale baccalauréat professionnel et de deuxième année de CAP de bénéficier d'entretiens avec des conseillers de France Travail ou de La Mission locale, pour favoriser la construction du parcours des élèves et améliorer leurs chances de réussir leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études,
- La généralisation à tous les établissements de groupes à effectif réduit en français et en mathématiques en seconde et première baccalauréat professionnel pour renforcer les savoirs fondamentaux, ainsi qu'une nouvelle grille horaire applicable à la rentrée 2024 sur les trois niveaux de baccalauréat professionnel
- La poursuite du déploiement d'activités optionnelles permettant l'ouverture et l'épanouissement, et la valorisation de tous les talents au lycée professionnel.
- L'enrichissement des gestes pédagogiques des enseignants, soutenu par un plan de formation massif et appuyé sur la recherche (ProFAN-Transfert)

Pour favoriser la continuité des apprentissages dans des temps non scolaires, sont également mis en œuvre les dispositifs [Stages de réussite](#) et [Vacances apprenantes](#)

Mission académique pour la promotion de l'égalité des chances

Pour concrétiser la **promesse républicaine d'égalité des chances**, l'académie de Grenoble se donne pour ambition d'identifier, de modéliser et de diffuser les pratiques d'enseignement efficaces et équitables au service de tous les élèves. À cette fin, elle se dote d'un **Centre Académique de Ressources pour l'Égalité des Chances** (CAREC).

Il propose des ressources institutionnelles, scientifiques et pratiques afin de valoriser les réflexions sur la difficulté scolaire et la lutte contre les inégalités d'apprentissages.

Contact : Sylvain Joly
egalitedeschances@ac-grenoble.fr
 conseiller technique égalité des chances

Focus sur le lycée général et technologique ³

La réforme du lycée général et technologique est désormais stabilisée, même si certains ajustements sont encore en cours. Le projet local d'évaluation des élèves, présent dans chaque lycée, constitue un véritable objet vivant, levier pour rendre lisibles, cohérentes et partagées les pratiques évaluatives dans le cadre du contrôle continu. Il constitue aussi un outil pour permettre aux élèves et aux familles de mieux cerner les attendus et les enjeux des différentes formes d'évaluation mises en œuvre au service des apprentissages des élèves. Au-delà de leur utilisation dans le cadre de Parcoursup, il s'agit avant toutes choses d'un outil au service des apprentissages, utile aux lycéens dans leurs choix d'orientation éclairés.

La voie technologique constitue une voie d'excellence qui permet d'assurer une poursuite d'étude et une insertion professionnelle avec un haut niveau de diplôme dans des secteurs d'activité très pourvoyeurs d'emplois qualifiés. L'académie de Grenoble s'engage dans la valorisation de la voie technologique à travers [un accompagnement des équipes](#) et une communication complète en [direction des élèves et des familles](#).

La mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels

La mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels dès la rentrée 2023, s'inscrit dans la continuité de la transformation de la voie professionnelle en poursuivant trois objectifs : lutter contre le décrochage scolaire, améliorer la réussite dans les poursuites d'études et l'insertion professionnelle des lycéens.

Douze mesures y concourent. Se déployant progressivement, elles permettent d'accompagner les élèves et les apprentis dans la construction de leur parcours de formation.

En savoir + : [Réforme des lycées professionnels | éduscol | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse | Direction générale de l'enseignement scolaire](#)

Du parcours Avenir à ParcoursSup

L'accompagnement de la construction du parcours de l'élève est au cœur des missions de l'école. De la 6^e à la Terminale, les équipes éducatives se mobilisent pour permettre aux élèves de mieux comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, pour pouvoir se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle éclairés. L'ensemble de ces activités, rencontres et échanges permet aux élèves de construire leur [Parcours Avenir](#).



En savoir + : [Pages dédiées du site Eduscol Les parcours d'orientation dans l'Académie de Grenoble Site de l'ONISEP](#)

Nous contacter : ce.saio@ac-grenoble.fr

Une école inclusive

Une académie au service des élèves à besoins éducatifs particuliers et de la prise en compte de l'hétérogénéité

La mise en œuvre de l'école inclusive constitue un axe central de la politique éducative. La loi n°2019-791 pour une « école de la confiance » instaure un **service public de l'école inclusive** et entérine la création des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en vue d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers. À partir de la rentrée 2025, les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) se substitueront progressivement aux PIALs pour apporter une réponse de premier niveau aux élèves à besoins éducatifs particuliers et se tenir à disposition des familles pour toute question relative à leur scolarité. Une équipe permanente, composée d'un enseignant et d'un éducateur spécialisé, sera missionnée dans chacun des 25 PAS mis en œuvre dans l'académie de Grenoble en septembre 2025.

La scolarisation des élèves plus vulnérables obéit à deux grands principes :

- Accessibilité pédagogique, grâce à la Conception Universelle des Apprentissages (CUA) afin d'assurer la réussite du plus grand nombre,
- Compensation, grâce à la mise en œuvre des plans d'accompagnement dédiés, afin d'individualiser le parcours des plus fragiles.

Le Livret de Parcours Inclusif (LPI) est une application qui permet d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers en formalisant et rassemblant les aménagements et adaptations choisis dans le cadre d'un ou plusieurs des plans individuels (PAP, PPRE, PPS, PAI).

En savoir plus : [Site académique école inclusive](#)

UNE ÉCOLE QUI FAIT VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Sans l'éducation, la connaissance et la transmission des valeurs de la République, qui fondent la cohésion d'une société démocratique, ne peuvent être assurées. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont le centre de cette mission essentielle de formation des nouvelles générations.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Article 1^{er} de la Constitution de la V^e République

L'École contribue pleinement et se mobilise aux côtés de ses partenaires pour permettre la transmission et le partage des valeurs républicaines, du principe de la laïcité en favorisant l'éducation à la citoyenneté ; connaissance du cadre démocratique, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont les axes à investir et à développer avec les élèves.



Les valeurs de la République à l'école



La laïcité est l'un des principes structurants de la République. Elle constitue un cadre protecteur pour les élèves. Le droit pour chaque élève de penser, de croire ou de ne pas croire librement nécessite de prémunir les écoles, les collèges et les lycées de toute emprise politique, religieuse ou idéologique. La neutralité des agents en charge du service public d'éducation constitue une garantie pour les usagers. La [charte de la laïcité](#) permet d'expliquer toutes ces dimensions.

Transmettre et faire partager les valeurs de la République aux élèves est l'affaire de tous les personnels. Pour les connaître, les élèves acquièrent des savoirs en classe. Pour les partager, ils les vivent, les expérimentent en classe et dans l'établissement. Le travail autour de l'altérité, du respect de l'autre, de la dignité de la personne humaine et la lutte contre toutes les formes de discriminations, de l'égalité filles- garçons sont les axes à construire pour que les élèves deviennent des citoyens libres et responsables de leurs choix

Parcours citoyen de l'élève

Adossé à l'ensemble des enseignements mais plus étroitement à l'enseignement moral et civique, il comprend notamment l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation au développement durable, la formation à l'esprit critique et participe, pour l'école et le collège, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le parcours citoyen garde la trace des projets liés à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans notre société démocratique au cours de la scolarité de l'élève. Le **parcours citoyen** met en cohérence la formation civique de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève : scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Il peut être mobilisé pour l'oral du DNB.

En savoir + :

- [Ressources académiques sur la laïcité](#), sur la [charte de la laïcité](#)
- Pour toute question : laicite@ac-grenoble.fr, l'équipe académique valeurs de la République est à votre écoute pour échanger, en cas de difficulté contacter : eavr@ac-grenoble.fr
- [Site académique : Enseignement moral et civique - Parcours citoyen](#)
- [Vademecum Laïcité à l'école](#)
- [Vademecum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme »](#)



Climat scolaire

Parce que l'École doit être avant **tout un lieu de confiance, du respect d'autrui et du bien-être de tous**, la qualité du climat scolaire est une responsabilité collective et concerne toute la communauté éducative : élèves, personnels, parents. Il permet à chacun, élève ou personnel de l'École, de s'épanouir dans ses activités et de développer le meilleur de soi-même.

Selon l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation menée auprès des collégiens pour l'année scolaire 2021- 2022 par la DEPP 93 % des élèves déclarent se sentir "bien" ou "tout à fait bien" dans leur collège. Malgré ce climat scolaire qu'ils décrivent globalement de manière positive, les collégiens déclarent être victimes de certaines violences.

Ainsi, les établissements scolaires sont invités à se doter d'outils diagnostic tel que l'enquête locale de climat scolaire (ELCS) afin de favoriser les points contribuant à instaurer un climat scolaire générant bienveillance et sérénité.



Lutte contre le harcèlement

Prenant appui sur les valeurs de la République, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en œuvre une politique publique d'envergure afin **de combattre toutes les formes de harcèlement scolaire**. Le programme dédié s'intitule **pHARE** et consiste dans le déploiement d'actions ou dispositifs de prévention et de traitement des situations identifiées, au sein de chaque circonscription du 1er degré et chaque collège depuis la rentrée 2022, chaque lycée à la rentrée 2023. Ainsi, les circonscriptions et établissements constituent une équipe pluri-catégorielle appelée **équipe ressource**, formée depuis l'année scolaire 22- 23 à la prise en charge spécifique du harcèlement. Un **référent harcèlement ou coordonnateur pHARE** est identifié dans chaque établissement du second degré. L'IEN assure ce rôle de coordinateur pour le premier degré, il peut être secondé par un **assistant de circonscription**.

Un protocole national s'impose à tous les établissements. Des critères d'engagement sont obligatoires pour obtenir un niveau 1 de labellisation que chaque établissement doit viser. Un label 2 (approfondissement) puis 3 (expertise) peuvent être obtenus par un établissement s'il engage davantage dans la lutte contre le harcèlement.

Chaque établissement du second degré **forme une équipe d'élèves "ambassadeurs"** chargés de participer à la prévention du harcèlement dans l'établissement. Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – seront également, partout, invitées à s'emparer du sujet.

L'établissement identifie 10h d'apprentissage par niveaux dédiés à la prévention du harcèlement. Ainsi, les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement seront mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action. L'établissement participe aux temps forts nationaux et académiques de lutte contre le harcèlement (journée NAH, prix NAH, Safer Internet Day).

La poursuite du déploiement du programme inscrit son action dans la recherche d'investissement des parents dans le cadre d'atelier de sensibilisation (niveau 2) et leur engagement (niveau 3) en tant que **parents «ambassadeurs»**

Ce programme systémique s'inscrit pleinement pour une école engagée en faveur du climat scolaire.

La circulaire du 02 février 2024 définit les missions des acteurs de ce programme à l'échelle académique, départementale et de l'établissement.

Parcours éducatif de santé

Le parcours éducatif de santé a été créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

L'OMS définit clairement la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé à l'école ne doit pas être uniquement vue sous le prisme des maladies touchant l'Homme. La préservation environnementale, la santé durable d'un territoire restent absentes de cette définition. Afin d'avoir une vision plus globale de la santé, il est nécessaire d'encourager les établissements et nos services à repenser notre façon d'aborder le concept de santé unique en intégrant mieux l'environnement et notre écosystème. Recouvrant tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé vise à **mieux structurer les dispositifs relatifs à la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des enseignements.**

Le **parcours éducatif de santé** est structuré autour de trois axes :

- L'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La prévention qui regroupe les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales, notamment des actions relatives aux conduites à risques ;
- La protection de la santé par le développement d'un environnement favorable à la santé et au bien-être.

Impulsée dès janvier 2020, la **démarche École promotrice de santé (EPSa)** s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé. Elle a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre et de les articuler avec d'autres approches (climat scolaire, éducation à la sexualité et à l'alimentation par exemple) en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement. Il s'agit de contribuer au développement d'une culture commune autour de la santé, de rendre visible et de coordonner ce qui rassemble autour de la santé et du bien-être de tous dans une école ou un établissement scolaire.

La nomination d'un psychologue de l'éducation nationale par département conseiller technique en santé mentale C'est un concept de **santé globale et positive** qui intègre le bien être global de l'enfant et sa capacité de se construire pour préserver ce bien être et le rendre durable.

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observée ces dernières années, le bien-être et la santé des élèves sont placés au cœur des priorités de la politique éducative.

Dans le cadre du renforcement des mesures en faveur de la santé mentale des élèves, le Plan santé mentale est défini sur la circulaire de rentrée 2023/2024 avec les objectifs suivants :

- Protéger la santé mentale des élèves
- Repérer collectivement les élèves en souffrance
- Orienter vers des professionnels ressources pour une prise en charge adaptée.

Les assises de la santé scolaire de mai 2025 ont réaffirmé la santé mentale comme axe prioritaire, avec 6 mesures à déployer dont :

- Le déploiement de la formation de deux personnels repères en santé mentale dans tous les établissements du second degré (collèges et lycées) et dans chaque circonscription du premier degré
- Le protocole santé mentale rédigé dans tous les établissements du premier et du second degré pour la fin 2025
- La formation des IEN et des personnels de direction à la santé mentale et à la rédaction du protocole

En savoir + :

<https://eduscol.education.fr/2063/je-souhaite-m-engager-dans-la-demarche-ecole-promotrice-de-sante>



Co-éducation

La préoccupation commune des parents et des personnels de l'éducation nationale est l'intérêt de l'enfant. **Le rôle des parents dans la scolarité de leur enfant** est indispensable pour contribuer à sa réussite scolaire.

En savoir + : [Découvrez toute l'information sur les parents d'élèves, de l'école jusqu'au lycée.](#)

Créés par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, **les espaces parents** ont pour objectif de renforcer la présence et l'implication des parents au sein des établissements. Favorisant le dialogue entre tous les acteurs de l'école ou de l'établissement, **ils participent à la mise en œuvre de la co-éducation.**

UNE ÉCOLE QUI S'APPUIE SUR LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Le numérique éducatif au service des apprentissages

La **DNE** (Direction du Numérique pour l'Éducation) assure la mise en place et le déploiement d'un service public du numérique éducatif. Elle dispose d'une compétence nationale en matière de pilotage et de mise en œuvre des systèmes d'information. Par son ambition, ses missions et son organisation, elle incarne la [stratégie numérique 2023- 2027](#).

Puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique, d'accessibilité et de démocratisation du système scolaire, le déploiement des usages du numérique dans l'enseignement constitue un enjeu majeur pour la réussite des élèves.

Les évolutions de [l'intelligence artificielle](#) et la place des écrans interrogent les pratiques d'enseignement, de travail et d'évaluation. Elles témoignent de la nécessité d'une réflexion continue quant à l'utilisation du numérique pédagogique, au regard des points de vigilance et des opportunités qu'elle soulève.

Des pratiques professionnelles respectueuses du RGPD

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)) crée un cadre de confiance et renforce les droits des usagers (élèves et professeurs) quant à l'utilisation de leurs données à caractère personnel.

Dans le domaine de l'éducation, il convient de ne pas transiger sur les principes éthiques. À ce titre, la DNE met à disposition des enseignants et des élèves des outils libres "[communs numériques](#)" (par exemple, la plateforme d'apprentissage Éléa) qui viennent compléter les ressources respectant le cadre de confiance imposé par le RGPD (par exemple, les espaces numériques de travail – ENT).



L'évaluation et la certification des compétences numériques des élèves et des personnels enseignants et d'éducation

En savoir + : [site de la DRANE](#)



Le travail des compétences numériques des élèves (décrites dans le Cadre de Référence des Compétences Numériques

CRCN) se poursuit et la plateforme **PIX** est un outil privilégié permettant de réaliser ce travail. Tous les élèves en fin de cycle 3, de cycle 4, de cycle terminal des lycées (LGT et LP), les élèves de CAP lors de l'année d'obtention, les étudiants de formations dispensées en lycée (STS, CPGE) doivent passer une attestation ou une certification qui se déroule sur la plateforme **PIX**.

Un référentiel nommé **CRCN-Edu** (basé sur le modèle européen DigCompEdu) détaille les compétences numériques professionnelles des enseignants. Pour mettre en place ce cadre, la plateforme PIX s'est vue déclinée dans une version spécifique nommée **Pix+Edu**. Elle permet aux personnels de l'éducation de s'évaluer, s'entraîner avec un accompagnement prévu dans le cadre du plan de formation. Ce travail permet la délivrance d'une attestation voire, pour les personnels volontaires, d'une certification.

Les informations seront notamment communiquées sur le [site internet de la DRANE](#).

UNE ÉCOLE OUVERTE SUR LE MONDE

L'éducation artistique et culturelle

L'accès à l'éducation artistique et culturelle (EAC) pour chacun des élèves est l'une des priorités nationales. L'EAC est à la croisée des parcours et, par sa vocation interdisciplinaire, touche tous les élèves à travers des projets structurants et rayonnants menés par les équipes éducatives tout au long de l'année. La mise en place du Pass culture depuis 2021 dans le second degré a impulsé une nouvelle dynamique visant à « Réussir le 100 % EAC » en proposant aux élèves de pratiquer les arts, de rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux culturels, des esthétiques, des métiers. Pratiquer, rencontrer, connaître afin d'accompagner les élèves à mieux s'appréhender, à réfléchir le monde et les autres, à les ouvrir vers l'imaginaire, la créativité.

Mener un projet EAC permet aux équipes éducatives de changer de posture professionnelle, de travailler en partenariat avec des artistes, des chercheurs, d'entrer dans une démarche pédagogique innovante et enthousiasmante qui enrichira leur réflexion pédagogique au service des savoirs fondamentaux et des compétences psychosociales des élèves.

L'EAC a le pouvoir de transformer l'Ecole au service de la réussite de tous les élèves, elle est un vecteur d'égalité et un moteur de développement personnel, scolaire et citoyen.



L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable et à la solidarité internationale (EDD-SI) permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existantes entre l'environnement, la société, l'économie et la culture, à toutes les échelles. Les 17 ODD (objectifs de développement durable) de l'ONU lui servent de repères et de boussole.

L'éducation au développement durable fait partie des missions de l'École inscrites dans le code de l'éducation. C'est une éducation transversale qui repose sur les programmes scolaires de toutes les disciplines et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. Un référentiel de compétences EDD organisé en 4 domaines est travaillé progressivement par les élèves de la maternelle à la terminale :

- S'ouvrir à la complexité des thématiques du développement durable
- Faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable
- Adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines
- Agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

Depuis 2019, les collégiens et les lycéens élisent leurs éco-délégués, forces de proposition et d'action pour faire de leurs écoles et établissements des lieux exemplaires en matière d'EDD-SI.

De plus, chaque école ou établissement peut choisir de s'engager dans une démarche globale d'EDD et devenir un(e) E3D (École ou Établissement en Démarche de Développement Durable) labellisé(e).

En savoir + :

[Site national de l'EDD avec de très nombreuses ressources récentes](#)



L'ouverture européenne et internationale

L'ouverture européenne et internationale des établissements est une priorité accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et les académies, notamment à travers le label Euroscol qui reconnaît leur engagement dans une dynamique d'ouverture à l'international et s'inscrit dans la construction d'un Espace européen de l'éducation.

La mobilité des élèves, qu'elle soit individuelle ou collective, concerne tout séjour hors de France ayant un objectif pédagogique, professionnel, linguistique ou culturel. Les élèves ont de nombreuses occasions de participer à des projets internationaux, qu'il s'agisse de collaborations à distance ou de séjours physiques dans le cadre de partenariats.

Des mobilités sont également proposées pour les enseignants et les personnels d'encadrement au cours de leur formation qu'elle soit initiale ou continue.

En savoir + : [Informations académiques de la DRAREIC](#)



SE SITUER DANS LE TERRITOIRE



LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les régions académiques ont été créées le 1er janvier 2016 dans le cadre de la réforme territoriale. Dès le 1er janvier 2020, la gouvernance de la région académique s'est vu renforcée avec 10 nouvelles compétences confiées au recteur de région académique, l'arrivée de nouveaux acteurs et la réorganisation des services en académie, qui se fera progressivement jusqu'en 2022. Dans chacune d'elles, un recteur de région académique est désigné pour garantir l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences intéressant la région.

Les différents services régionaux

SGRA : Secrétariat Général de Région Académique

DRAIO : Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation

DRAFFIC : Délégation Régionale Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue

DRANE : Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif

DRAES : Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur

DRAREIC : Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DRAI : Direction Régionale Académique de l'Immobilier

DRAA : Direction Régionale Académique des Achats

Délégation Régionale Académique de la Formation des Personnels d'Encadrement

Aux services régionaux s'ajoutent des services inter-académiques, qui se mettront en place progressivement tout au long des deux prochaines années, et des services académiques.

La [région académique Auvergne-Rhône-Alpes](#) regroupe trois académies : Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon. Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est le recteur de l'académie de Lyon.

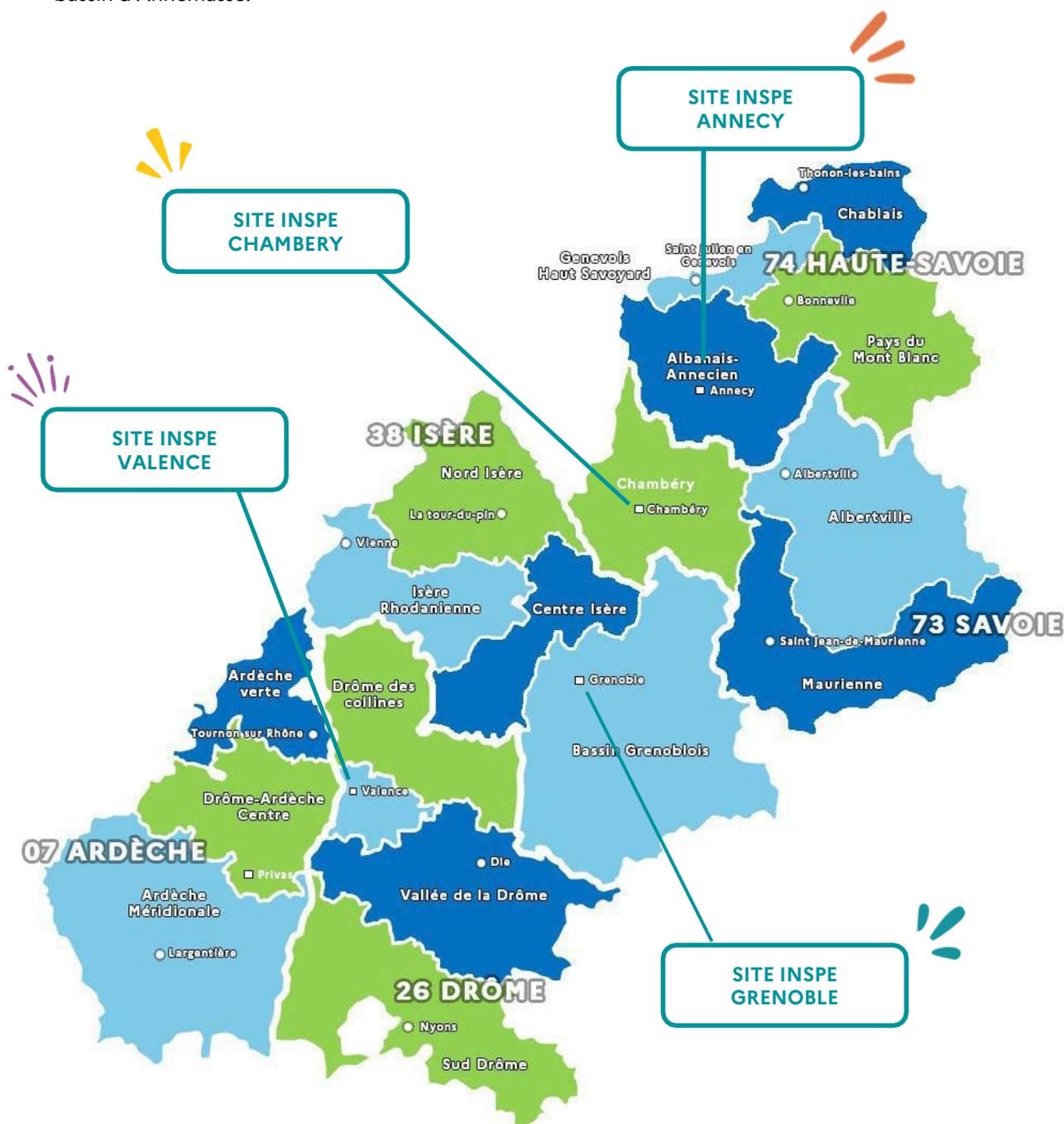
Les trois académies existantes sont maintenues et les recteurs d'académie conservent leurs compétences dans le pilotage des établissements et la gestion des ressources humaines



LA CARTE DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

L'académie de Grenoble se caractérise par l'étendue de son territoire et par sa diversité géographique. Les territoires ruraux et de montagne alternent avec des pôles urbains de forte densité, et notamment cinq agglomérations de plus de 100 000 habitants : Grenoble, Annecy, Chambéry, Valence et le bassin d'Annemasse.

Des Pays de Savoie à l'Ardèche, en passant par la Drôme Provençale et la Vallée du Rhône, l'académie bénéficie d'un environnement très favorable : des sites naturels exceptionnels et une grande qualité de vie.



L'ACADÉMIE DE GRENOBLE EN CHIFFRES

5

départements

Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Savoie (73) et Haute-Savoie (74)

3 399 504

habitants

SOIT 5 % de la population française métropolitaine ; 42,1% de la région Auvergne- Rhône-Alpes

Élèves et étudiants



320 674 écoliers
296 597 collégiens et lycéens
35 296 apprentis
101 850 étudiants

Personnels de l'académie

59 508

agents

19 151 enseignants du 1^{er} degré
24 985 enseignants du 2nd degré
15 372 personnels non enseignants
7 560 Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Établissements



PUBLIC

2 390 écoles maternelles et primaires **249** collèges **106** lycées **4** EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté)



PRIVÉ SOUS-CONTRAT

246 écoles maternelles et primaires **80** collèges **64** lycées

167

organismes de formation, centres de formation d'apprentis (OFCFA) et 264 sites de formation d'apprentis

2

universités

Université Grenoble Alpes (UGA)
Université Savoie Mont-Blanc (USMB)

1

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) avec 4 antennes départementales



**SE FORMER DANS
L'ACADÉMIE DE
GRENOBLE**



VOUS ÊTES STAGIAIRE MI-TEMPS OU TEMPS PLEIN (LAURÉAT DES CONCOURS)

L'organisation de la formation

L'année de stage

Une formation en alternance Selon votre parcours antérieur et le diplôme dont vous êtes titulaire (Master MEEF ou non MEEF), vous serez :

- **Stagiaire à temps plein** et disposerez d'une formation de 60h (cf pages suivantes)
OU
- **Stagiaire à mi-temps** dans votre établissement et à mi-temps à l'INSPE. Vous bénéficierez d'une formation de 200 à 250 heures selon la mention (cf pages suivantes)

Calendrier de la formation Journées d'accueil avant la rentrée :

- **Pour le premier degré** : A partir du mercredi 27 août 2025 dans votre département et circonscription d'affectation.

Plus d'informations sur le site académique ou auprès des DSDEN

- **Pour le second degré** : Les mercredi 27 et jeudi 28 août 2025 sur le campus de l'UGA (Université Grenoble Alpes) à Saint-Martin-d'Hères

Plus d'informations sur le site académique ou sur le site de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC)

Pré-rentrée des enseignants : le vendredi 29 août 2025.

Ateliers d'accompagnement pour le 2nd degré à l'INSPE (Chambéry ou Grenoble) : les 2 et 3 septembre

Inscription à l'INSPE pour les stagiaires mi-temps

Inscriptions en Diplôme Inter Universitaire (DIU) pour les stagiaires mi-temps



En savoir + : Sur le [site internet de l'INSPE](#) :

- Procédures d'Inscription
- Calendrier pédagogique
- Maquette de formation
- Règlement des études
- Modalités de contrôle des connaissances
- ADE : Emplois du temps
- Informations Scolarité

Sur la [plateforme Moodle INSPE](#) :

- Documents de cours



L'organisation de la formation

Vous êtes (1)

Titulaire d'un Master MEEF et avez suivi un stage de Pratique Accompagnée	Non titulaire d'un Master MEEF et êtes : Ex- contractuels et pouvez justifier de l'ancienneté requise / détaché et issu du second degré	Titulaire d'un Master MEEF et avez été contractuel alternant	Titulaire d'un Master autre que MEEF ou relevez d'autres conditions (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)
---	---	--	---

Vous serez

Stagiaires à temps plein	Stagiaires à mi-temps Inscrit en DIU (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes
--------------------------	--

Vous suivrez le parcours

De consolidation	D'approfondissement	D'adaptation
------------------	---------------------	--------------

Vous serez invités aux journées d'accueil à partir du 27 aout 2025

Ces journées d'accueil comprendront un temps institutionnel, des ateliers pédagogiques et un accueil en circonscription. Le calendrier de ces journées d'accueil est propre à chaque département

Votre parcours de formation sera organisé comme suit :

PARCOURS STAGIAIRE TEMPS PLEIN	PARCOURS STAGIAIRE MI-TEMPS
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES (18H) Animations pédagogiques spécifiques. Analyse de pratique, travail spécifique par cycle, approches transversales et disciplinaires, selon les besoins exprimés par les stagiaires. Modalités variées en présentiel et en distanciel	SEMESTRE 1 PRATIQUE PROFESSIONNELLE 1 Prise en main de la classe : 6h DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 1 Didactique du français 1 : 15h Didactique des mathématiques 1 : 15h Enseigner en maternelle 1 : 18h Didactique polyvalence 1 : 38h CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 1 Processus d'apprentissage, efficacité de l'enseignement et accessibilité aux savoirs : 16h Enseigner avec le numérique 1 : 8h
STAGE GROUPE DE 3 JOURS (18H) Apports didactiques sur les disciplines de la polyvalence avec un choix possible (disciplines scientifiques, artistiques, histoire- géographie-EMC et EPS APQ)	SEMESTRE 2 PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2 Accompagnement de stage : 6h DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 2 Didactique du français 1 : 15h Didactique des mathématiques 1 : 15h Enseigner en maternelle 1 : 12h Didactique polyvalence 1 : 33h CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 2 Enjeux et valeurs du système éducatif : 10h Réduire les inégalités dans le système éducatif : 8h Laïcité et valeurs de la République : 10h Didactique de l'EMC : 9h Enseigner avec le numérique 2 : 6h La recherche comme éclairage de la pratique professionnelle : 10h
DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE - PARCOURS APPROFONDISSEMENT OU PARCOURS CONSOLIDATION (24H) Cette unité de formation est organisée: en collectifs apprenants en proximité de l'affectation de type "constellations" L'objectif est d'approfondir la didactique des fondamentaux en français et en mathématiques. Ce module de 24H comprend des regroupements en présentiel, distanciel, des expérimentations en classe, des observations entre pairs ou analyse de documents produits et des retours d'expériences.	
AU CHOIX SELON PARCOURS 12H mathématiques et 12H de français 12H mathématiques ou 12H de français et 12H d'une discipline de la polyvalence ou d'une approche spécifique à la maternelle	
TOTAL : 60h	TOTAL : 250h

(1) - Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

Parcours Second Degré

Vous êtes (1)

Titulaire d'un Master MEEF et avez suivi un stage de Pratique Accompagnée	Non titulaire d'un Master MEEF et êtes : - ex- contractuels dans la discipline de recrutement et pouvez justifier de l'ancienneté requise	Titulaire d'un Master MEEF et avez été contractuel alternant	Titulaire d'un Master autre que MEEF ou relevez d'autres conditions (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)
--	--	---	--

Vous serez

STAGIAIRES A TEMPS PLEIN Formation assurée par l'EAFc (Ecole Académique de la Formation Continue - Rectorat de Grenoble)	Stagiaires à mi-temps Inscrit en DIU (Diplôme inter- universitaire) à l'université Grenoble Alpes
---	--

Vous suivrez le parcours

De consolidation Parcours B	D'approfondissement PARCOURS A OU B Le suivi du parcours A ou B sera déterminé suite à un entretien avec l'inspecteur ou l'inspectrice référent.e de votre discipline	D'approfondissement Parcours B	D'adaptation Parcours par discipline et parcours transversal
---------------------------------------	--	--	---

Vous serez invités aux journées d'accueil du 27 et 28 août 2025 (9h de formation)

MARDI 27 AOÛT MATIN Formation disciplinaire APRES-MIDI Formation disciplinaire	MERCREDI 28 AOUT MATIN Accueil institutionnel par Mme La Rectrice APRES-MIDI Accueil institutionnel par les inspecteurs
---	--

Vous bénéficierez d'un accompagnement à la prise de fonction : 3 ou 4 septembre (selon discipline)

Votre parcours de formation sera organisé comme suit :

PARCOURS STAGIAIRE TEMPS PLEIN	PARCOURS STAGIAIRE MI-TEMPS
DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE COMMUNE A TOUS LES STAGIAIRES TEMPS PLEIN (9H)	SEMESTRE 1 (94H)

Visio-conférence de 3h organisées chaque trimestre

CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE COMMUNE A TOUS LES STAGIAIRES TEMPS PLEIN (6H)	PRATIQUE PROFESSIONNELLES 1 Accompagnement disciplinaire de stage 1 : 12h (cf ci-dessus) Conduite de classe : 12h (cf ci-dessus)
--	---

Apports sur les pratiques évaluatives et la différenciation pédagogique

Parcours A Renforcement Didactique Disciplinaire 24h	PARCOURS B Renforcement Culture Professionnelle Transversale 24h	SEMESTRE 2 (100H)
---	---	--------------------------

**Cette unité de formation
pourra être composée en
fonction des disciplines :**

- de modules disciplinaires en commun avec les personnels en formation continue
- des modules spécifiques dédiés aux stagiaires temps plein ou communs avec les stagiaires mi- temps
- d'observations disciplinaires dans d'autres contextes

**Cette unité de formation est
organisée :**

- en collectifs apprenants en proximité de l'affectation accompagnés par un binôme de formateurs.
- L'objectif est de travailler, au choix, les compétences professionnelles : " Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves" et "Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves « Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves »
- Ce module de 24h comprend des regroupements en présentiel, distanciel, des expérimentations en classe, des observations entre pairs et des retours d'expériences.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2
Accompagnement disciplinaire de stage 2 : 9h

DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 2
Didactique disciplinaire 2 : 24h

CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 2
Processus d'apprentissage, efficacité de l'enseignement et accessibilité aux savoirs pour tous : 24h
Enjeux et valeurs du système éducatif 2 (Laïcité et valeurs de la République) : 10h
Enseigner avec le numérique 2 : 6h
La recherche comme éclairage de la pratique professionnelle : 12h

Modules d'approfondissement au choix :
Pratiques évaluatives (15h)
Différenciation pédagogique (15h)
Développer la relation éducative (15h)
Mobilité internationale (9h)
Enseigner dans une langue étrangère - DNL (9h)

TOTAL : 60H le plus souvent le mardi

TOTAL: 194H

Parcours Encadrement Éducatif

Vous êtes (1)

Titulaire d'un Master MEEF et avez suivi un stage de Pratique Accompagnée	Non titulaire d'un Master MEEF et êtes: ex-contractuels dans le discipline de recrutement et pouvez justifier de l'ancienneté requise détaché et issu du corps des professeurs des écoles	Titulaire d'un Master MEEF et avez été contractuel alternant	Titulaire d'un Master autre que MEEF ou relevez d'autres conditions (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)
---	--	--	---

Vous serez

Stagiaires à temps plein	Stagiaires à mi-temps Inscrit en DIU (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes
--------------------------	--

Vous suivrez le parcours

De consolidation Parcours B	D'approfondissement PARCOURS A OU B Le suivi du parcours A ou B sera déterminé suite à un entretien avec l'inspecteur ou l'inspectrice référent.e de votre discipline	D'approfondissement Parcours B	D'adaptation Parcours par discipline et parcours transversal
------------------------------------	---	---------------------------------------	---

Vous serez invités aux journées d'accueil du 27 et 28 août 2025

MARDI 27 AOÛT MATIN Formation disciplinaire APRES-MIDI Formation disciplinaire	MERCREDI 28 AOUT MATIN Accueil institutionnel par Mme La Rectrice APRES-MIDI Accueil institutionnel par les inspecteurs
---	--

Votre parcours de formation sera organisé comme suit :

PARCOURS STAGIAIRE TEMPS PLEIN	PARCOURS STAGIAIRE MI-TEMPS
PRATIQUE PROFESSIONNELLE 18h Rectorat Accompagnement professionnel du stage 3h Outils du CPE et analyses de situations professionnelles 15h	SEMESTRE 1 – 130h Accompagnement à la prise de fonction : 6h Analyse de situations professionnelles 1 : 14h Vie scolaire et métier du CPE 1 : 14h Dimensions pédagogiques du métier de CPE : 22h Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire : 22h Management de la vie scolaire : 22h Enjeux et valeurs du système éducatif 1 : 20h Numérique 1 : 8h Ouverture à l'international : 2h
CONNAISSANCES ET COMPETENCES DU CPE 42h Déontologie 3h Climat scolaire et politique éducative (Climat scolaire, égalité, harcèlement, gestion des conflits, diversité et discriminations, mixité/internat, évaluation des établissements) 21h Rôle pédagogique du CPE (élection et vie lycéenne, école inclusive) 6h Réflexion autour de la sanction (cadre juridique, mesures alternatives, accompagnement éducatif) 3h Management de la vie scolaire 6h	SEMESTRE 2 – 120h Analyse de situations professionnelles 2 : 14h Vie scolaire et métier du CPE 2 : 14h Projets éducatifs au sein des établissements scolaires: 16h Modules d'approfondissement (éléments de politique éducative ou mobilité internationale) : 9h Enjeux et valeurs du système éducatif 2 (Laïcité et valeurs de la République) : 10h Processus en jeu dans l'apprentissage et l'engagement des élèves : 14h Ecole inclusive : 24h Numérique 2 : 6h La recherche comme éclairage de la pratique professionnelle : 13h
TOTAL : 60h	TOTAL : 250h

(1) - Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

Lieux de formations

Premier degré

Quatre sites en fonction du lieu d'affectation :

- Isère : Site INSPE Grenoble
- Drôme-Ardèche : Site INSPE Valence
- Savoie : Site INSPE Chambéry
- Haute-Savoie : Site INSPE Annecy

Second degré

INSPE SITE DE GRENOBLE

- Allemand
- Anglais
- Arts plastiques
- Arts appliqués LT
- Arts appliqués LP
- Documentation
- Éducation musicale et chant choral
- Économie-Gestion LT
- Économie-Gestion LP
- Encadrement éducatif (CPE)
- Espagnol
- Italien
- Lettres
- Mathématiques
- NSI (Numérique et Sciences Informatiques)
- Philosophie
- Sciences Économiques et Sociales
- Sciences Industrielles de l'ingénieur
- Sciences et Technologies Industrielles
- Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées
- Sciences et Techniques Médicales-Sociales
- Sciences de la Vie et de la Terre
- PLP Lettres-Histoire-Géographie
- PLP Lettres-Anglais
- PLP Maths-Sciences

INSPE SITE DE CHAMBÉRY

- Physique – Chimie
- EPS
- Histoire Géographie

Astuce : Application de Suivi du Tutorat et de la Certification

ASTUCE est une application informatique développée par l'académie de Grenoble qui : favorise le suivi formatif des stagiaires, permet une adaptation des parcours de formation, contribue à l'évaluation du stage.

La dématérialisation de l'ensemble du processus permet, en toute transparence, une participation de chacun des acteurs (stagiaires, tuteurs académiques et tuteurs INSPE, chefs d'établissement, inspecteurs...) tout au long d'un processus qui rythmera l'année de stage.

A compter du 1er septembre, vous pourrez accéder à cette application grâce aux liens suivants :

Pour le 1er degré :
<https://extranet.ac-grenoble.fr/astuce1D/ct.php>

Pour le 2nd degré :
<https://extranet.ac-grenoble.fr/astucespe/>

VOUS ÊTES EN M2 MEEF L'ORGANISATION DE LA FORMATION

L'année de M2 MEEF, une année particulière

Vous êtes en M2 - avec un stage en tant que contractuel alternant

Votre formation sera organisée comme suit :

- Un tiers-temps en classe en responsabilité
- Deux-tiers-temps à l'INSPE

Vous bénéficierez de plus d'un accueil commun avec les personnels contractuel de l'académie à partir du 19 août 2024.

Vous êtes en M2 – avec un stage en Pratique Accompagnée (PRAC)

Votre formation sera organisée comme suit :

- Un tiers-temps en classe en pratique accompagnée
- Deux-tiers-temps à l'INSPE

Dans les deux cas, cette formation est co-construite et déployée par trois partenaires : l'Université Grenoble Alpes, l'Université Savoie-Mont Blanc et le Rectorat de l'académie de Grenoble.

Calendrier de la rentrée

Journées d'accueil avant la rentrée :

- Pour le premier degré : A partir du 27 août 2025

Plus d'informations sur le [site de l'INSPE](#) et auprès des DSDEN

- Pour le second degré : A partir du 27 août sur le campus de l'UGA (Université Grenoble Alpes) à Saint- Martin-d'Hères

Pré-rentrée des enseignants : le 29 août 2025.

En savoir + : [Sur le site internet de l'INSPE :](#)

Procédures d'Inscription

Calendrier pédagogique : [1er degré](#) // [2nd degré](#) [Encadrement éducatif](#)

Maquette de formation

Règlement des études

Modalités de contrôle des connaissances

ADE: Emplois du temps

Informations Scolarité

[Sur la plateforme Moodle INSPE :](#)

Documents de cours

USAGES NUMÉRIQUES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La DRANE, académie de Grenoble

La **Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif** a pour objectif d'encourager et de faciliter des usages pédagogiques du numérique raisonnés et éprouvés par la recherche. Fortement engagée dans le développement professionnel des enseignants, elle propose un accompagnement et des formations aux usages du numérique en s'appuyant sur les outils déployés dans l'académie (tablettes, ENT, PIX, GAR, Moodle - Éléa, applications et services). Les équipes d'enseignants bénéficient ainsi d'apports scientifiques et de conseils pour leurs pratiques

Retrouvez toutes les actualités concernant le numérique éducatif sur le [site académique de la DRANE](#)

La **DRANE** :

- Soutient les pratiques innovantes de terrain,
- Impulse et accompagne les projets et les usages pédagogiques du numérique,
- Propose des actions de formations sur l'ensemble du territoire académique.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'usages raisonnés du numérique pour permettre aux élèves de développer leur esprit critique (vis-à-vis des médias, de l'information, de l'intelligence artificielle) en prenant en compte le respect des données à caractère personnel (RGPD).

En savoir + : Des tutoriels, des fiches ressources par discipline, et des articles relatifs à l'usage pédagogique du numérique sont disponibles sur le site de la DRANE (#je suis enseignant).



Largement déployé dans le second degré, l'ENT (Environnement Numérique de Travail) est un **espace numérique collaboratif** qui permet de faciliter la communication entre tous les acteurs d'un **établissement** : l'élève, sa famille, la vie scolaire et les enseignants. Il permet à chacun de disposer de services tels que **messagerie, forum, agenda, espace de dépôt de documents, outils bureautiques**.

Pour les enseignants et leurs élèves, l'ENT est aussi un outil qui facilite le travail collaboratif dans un **environnement sécurisé et conforme au RGPD**. Il permet le développement d'usages pédagogiques en lien avec le numérique. Les outils pédagogiques qui peuvent entourer le **cahier de textes** ("classeur pédagogique", "travail à faire") permettent, par exemple, d'organiser des ressources et des activités interactives ou de récupérer en un clic une production orale d'élève.

Pour les écoles, les ENT sont : Beneylu, ONE, Skolengo primaire, ENEJ / Pour les collèges et lycées, l'ENT est MaClasseEn...

La **plateforme nationale Éléea** permet aux enseignants de créer des parcours pédagogiques scénarisés à destination des élèves. Ces derniers peuvent ainsi progresser à leur rythme grâce aux contenus proposés en ligne par leur enseignant.

Afin de favoriser l'engagement et la motivation des élèves pour réaliser le travail proposé en ligne, la plateforme Éléea offre la possibilité d'intégrer la ludification aux situations d'apprentissage, en reprenant des mécanismes empruntés aux jeux vidéos (carte de progression, défis, obtention de récompenses ou de badges, ...).

La mutualisation étant un concept essentiel en matière de pédagogie, des parcours-ressources sont mis à disposition des enseignants souhaitant découvrir les fonctionnalités de la plateforme. Ils peuvent les consulter dans la **Éléathèque**, se les approprier et les adapter en fonction de leurs besoins.

Territoire Numérique Éducatif de l'Isère (TNE)

Le dispositif **Territoire Numérique Éducatif** (TNE) dans le département de l'Isère a pour objectif de traiter conjointement l'équipement, la formation, les ressources numériques éducatives et l'accompagnement à l'e- parentalité.

Tous les enseignants exerçant dans une école ou un établissement de l'Isère, de la maternelle au lycée, peuvent bénéficier des Solutions Numériques Éducatives constituées de 69 ressources financées par l'État. Ces dernières sont consultables puis activables dans le Médiacentre (via l'ENT ou EduGAR) afin d'être rendues accessibles aux élèves. Découvrez-les sur <https://tne.reseau-canope.fr/>.

Magistère : un dispositif pour de la formation continue tutorée et interactive

Magistère est un dispositif de **e-formation** qui s'adresse à tous les personnels de l'Éducation nationale.

Diverses modalités de formations peuvent être proposées :

- formations accompagnées par un formateur-tuteur
- formations hybrides comprenant une partie de la formation en présentiel
- formations totalement à distance, modules en autoformation et espaces de développement professionnel.

Pendant votre année de formation, certains modules de formation s'appuieront sur des parcours M@gistère. Pour accéder à la plateforme, il vous suffira de vous munir de vos identifiants académiques (cf p. 30).

→ [Accéder à la plateforme m@gistère](#)

Par ailleurs, la plateforme **Magistère** met à disposition de tous les personnels des parcours en auto- formation très diversifiés :

→ [Consulter l'offre de formation en libre accès à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale](#)

DÉCOUVRIR MON ÉCOLE D'AFFECTATION

FOCUS 1er DEGRÉ

DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE

Prendre rendez-vous pour obtenir les informations concernant l'école, son contexte, son projet d'école, dont les priorités pédagogiques et éducatives, les projets en cours, le fonctionnement de l'école, des services, la planification des différents conseils.

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Contactez la ou le professeur avec laquelle ou lequel la classe est éventuellement partagée, les autres collègues du cycle ainsi que les enseignants des autres cycles et membres de l'équipe de l'école.

Y a-t-il des progressions de cycle ? des outils communs aux classes ? des modalités pédagogiques particulières ? des organisations partagées ?

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET MÉDICO-SOCIALE

Équipe médico-sociale Médecin scolaire - Infirmier(ère) Assistant(e) social(e) - PSY EN EDA (psychologue de l'Éducation Nationale, Éducation, Éducation Développement et Apprentissages).

AESH

Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

Êtes-vous certain de ne rien avoir oublié ?

LES LOCAUX

Quels sont les locaux utilisables, surtout s'ils sont mutualisés ? Quel est l'utilisation du matériel en commun ?

LE MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Y a-t-il un équipement numérique à disposition ? Quels usages ?

MATÉRIEL SCOLAIRE ET COMMANDE

Quel est le matériel à disposition pour la classe ? Les commandes qui ont été éventuellement faites ?

LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

Quelle sont les modalités de communication internes à l'équipe ? externes, notamment en direction des parents d'élèves ? La mise en oeuvre des rencontres et réunions avec les parents d'élèves ?



DÉCOUVRIR MON ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION

FOCUS 2eme DEGRÉ

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Se présenter lors de votre arrivée et/ou prendre un RDV.

Chef(fe) d'établissement Vie de l'établissement, contexte local

Adjoint(e) pédagogique Emplois du temps, gestion des salles, projets

Adjoint(e) gestionnaire Gestion matérielle et financière

Directeur(rice) Délégué(e) à la Formation Professionnelle et Technologique (DDFPT)
Organisation des enseignements professionnels et technologiques

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Votre interlocuteur privilégié : **votre tuteur/ tutrice de stage**
L'équipe pédagogique de vos classes

Le professeur principal ou référent en lycée (suivi, organisation, contact famille), les autres professeurs et les éventuels projets de classe

L'équipe disciplinaire
Progression commune, manuels, ressources et matériels communs.

Le/La professeur(e) documentaliste Documentation et ressources, manuels, programmes, bulletin officiel (BO)

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET MÉDICO-SOCIALE

Vie scolaire CPE - AED
Prendre RDV avec le Conseiller Principal d'Éducation pour connaître la politique éducative de l'établissement

AESH
Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

Équipe médico-sociale Médecin scolaire - Infirmier(ère)
Assistant(e) social(e) - PSY EN EDO (psychologue de l'Éducation Nationale, Education, Conseil en Orientation. Il est rattaché à un **CIO**)

Êtes-vous certain de ne rien avoir oublié ?

<p>LES SALLES Repérage, clé(s), salle spécialisée (informatique, DS), équipement (tableau, rétroprojecteur, vidéoprojecteur)</p>	<p>REPROGRAPHIE Comment ? Code ? Nombre de tirages ?</p>	<p>LE MATÉRIEL NUMÉRIQUE Tablettes ? Logiciels installés ? Vidéo projecteur ?</p>
<p>CAHIER DE TEXTES NUMÉRIQUE, ENT, LOGICIEL DE NOTE Codes ? Tutoriels ? Identifiants ?</p>	<p>LES MANUELS SCOLAIRES Liste de l'établissement, bourse aux livres, achat groupé, demande aux éditeurs, contact au CDI</p>	<p>LES HORAIRES ET CALENDRIER Chaque jour : sonneries, récréations, calendrier de l'année</p>
	<p>RENTRÉE DES ÉLÈVES Quand ? Qui accueille ? Formalités administratives, listes des élèves</p>	





**S'INSTALLER DANS
LE CADRE
INSTITUTIONNEL**



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

En votre qualité de stagiaire affecté(e) au sein de l'académie de Grenoble, vous pourrez bénéficier de l'aide et des conseils de divers interlocuteurs exerçant au sein du service des ressources humaines de proximité, en plus de votre supérieur hiérarchique, de votre tuteur, de votre inspecteur disciplinaire ou d'un pair aidant.

La direction des ressources humaines

En lien avec la directrice des ressources humaines et son adjointe, les directrices-directeurs délégué(e)s des ressources humaines territorialisés (DDRHT) participent au suivi des stagiaires en difficulté ou nécessitant un suivi particulier.

Elles-Ils peuvent être contactés aux adresses suivantes :

Drôme et Ardèche : ce.ddrht0726@ac-grenoble.fr

Isère : ce.ddrht38@ac-grenoble.fr

Savoie et Haute-Savoie :

ce.ddrht7374@ac-grenoble.fr

3

Les conseillers RH de proximité

Au cœur d'un réseau constitué d'acteurs académiques et départementaux des ressources humaines, du service médico-social, du service de prévention et des partenaires institutionnels sur le territoire de l'académie, les conseillers(ères) RH de proximité sont formés à l'écoute active et bienveillante et soumis à une charte déontologique. Garants de la confidentialité des échanges, elles-ils reçoivent les agentes et agents qui les sollicitent dans un lieu neutre et proche de leur affectation. Elle-Ils s'engagent à apporter une réponse à la question posée dans les meilleurs délais. Elles-Ils accompagnent notamment les personnels désireux de s'informer sur leur déroulement de carrière, d'évoluer professionnellement ou de valoriser leurs compétences. Elles proposent également un soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteinte à leur image ou à leur intégrité.

Selon votre département d'affectation, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre conseiller(ère), en vous rendant sur le PIA (<https://pia.ac-grenoble.fr>), rubrique "ARENA extranet", domaine "Gestion des personnels", application "PROXIRH plateforme de gestion des rendez-vous RH".

Ardèche :

Mme Flore MIGNON

Drôme :

Mme Clara DE-SAINT-JEAN

(Drôme centre et nord)

Mme Flore MIGNON (Drôme sud)

Isère :

Mme Sylvie AUBEL (Isère nord)/

Mme Céline GILARDI (Isère centre et sud)

Mme Corinne PAQUIN (Isère centre et sud)

M. Thierry SOUCHET (Isère sud)

Savoie :

Mme Anne MANDY-DESTAILLEURS (Savoie nord)

Mme Virginie CRETAILLE (Savoie sud)

Haute-Savoie :

Mme Claire DUPONT (Haute-Savoie nord)

Mme Anne MANDY- DESTAILLEURS

(Haute-Savoie sud)



Le service médico-social

Au sein de chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale, un médecin du travail ainsi qu'une assistante sociale des personnels sont à votre écoute.

[Action sociale pour les personnels | Site de l'académie de Grenoble](#)



Le correspondant académique handicap

Si vous êtes en situation de handicap, le référent académique handicap peut être contacté autant que de besoin : correspondant-handicap@ac-grenoble.fr

Il s'appuie sur un réseau de correspondants départementaux, également joignables aux adresses suivantes :

Correspondant DSDEN Ardèche :

correspondant-handicap07@ac-grenoble.fr

Correspondant DSDEN Drôme :

correspondant-handicap26@ac-grenoble.fr

Correspondant DSDEN Isère :

correspondant-handicap38@ac-grenoble.fr

Correspondant DSDEN Savoie :

correspondant-handicap73@ac-grenoble.fr

Correspondant DSDEN Haute-Savoie :

correspondant-handicap74@ac-grenoble.fr

Le réseau de prévention des risques professionnels

Votre interlocuteur privilégié est votre supérieur hiérarchique qui a l'obligation réglementaire de veiller à votre santé. La prévention des risques est organisée dans chaque établissement scolaire du second degré et au sein de chaque circonscription du premier degré par la mise en place d'outils d'évaluation des risques (DUER), de dispositifs de signalement (fiches RSST et RSDGI) et la présence d'assistants de prévention à votre disposition pour vous conseiller et vous orienter.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Les conseillers de prévention :**

conseiller-prevention-acad@ac-grenoble.fr

conseiller-prevention-38@ac-grenoble.fr

conseiller-prevention-73-74@ac-grenoble.fr

conseiller-prevention-07-26@ac-grenoble.fr

En savoir + : [Site académique](#)



La division des personnels enseignants du second degré ³

Votre gestionnaire au sein de cette division (cf. [coordonnées dans l'annuaire des services académiques](#)) est à votre écoute tout au long de l'année scolaire pour toute question relative à la gestion administrative ou financière de votre dossier.

Pour le premier degré

La gestion de votre dossier est assurée par le Service Mutualisé de Gestion Individuelle et Financière semgif@ac-grenoble.fr.

DOSSIER ADMINISTRATIF ET ACTION SOCIALE

Affectation sur poste

Les candidats du second degré admis dans l'académie de Grenoble sont affectés par les services de gestion de la division des personnels enseignants (DPE) pour leur période de stage, à compter du 1er septembre 2023, dans leur discipline de recrutement.

Lauréats affectés à mi-temps (PSTG, Professeurs stagiaires)

L'affectation est réalisée sur un poste à mi-temps en alternance avec une affectation à l'INSPE, qui est le régime de droit commun. La règle générale d'affectation des professeurs stagiaires tient compte prioritairement des critères suivants :

- le rang de classement au concours,
- les vœux d'affectation formulés par le candidat,
- la situation familiale.

Lauréats affectés à temps plein (FTSG, Fonctionnaires stagiaires)

Il s'agit des candidats possédant une ancienneté significative en tant que contractuels dans la discipline de recrutement et issus :

- du concours réservé
- du concours interne
- du 3ème concours
- du concours externe non soumis aux conditions de diplômes (titulaire d'un master, père ou mère d'au moins 3 enfants, sportif de haut niveau, lauréat du CAPET ou CAPLP ayant ou ayant eu la qualité de cadre dans le secteur privé ou justifiant de la pratique professionnelle requise).

Ou des candidats issus d'un master MEEF.

Affiliation MGEN

La MGEN vous accompagne pour votre affiliation à votre régime de Sécurité sociale. La MGEN est chargée depuis 1947 de la gestion du Régime Obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires et agents contractuels de l'État. Celle-ci gère votre régime obligatoire de Sécurité sociale et il est indispensable de vous affilier pour être bien protégé. Votre conseiller MGEN est à vos côtés pour vous aider dans vos démarches et répondre à toutes vos questions, par téléphone ou en présentiel dans votre section départementale.

En savoir + : [Gérer mon affiliation en ligne](#)

A titre d'information, vous pouvez bénéficier de la prise en charge d'une partie du coût de votre mutuelle santé ("PSC", protection sociale complémentaire). Votre gestionnaire RH vous donnera des détails sur ce sujet ; vous pourrez aussi en trouver sur le Portail intranet agent (PIA).

L'action sociale

Dans le cadre de l'action sociale, une circulaire publiée régulièrement et accessible sur le portail intranet agent (PIA), porte à la connaissance des personnels les aides dont ils peuvent bénéficier pour l'année scolaire en cours.

Les **PIM** (Prestations Interministérielles) et les **ASIA** (Actions sociales d'initiative académique) sont gérées par les services du rectorat et par les DSDEN (Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Des aides complémentaires peuvent être obtenues auprès d'autres organismes comme :

- La **SRIAS** (Section régionale interministérielle d'action sociale)
- La **MGEN** (Mutuelle générale de l'Éducation nationale)
- Le **CESU** (Chèque emploi service universel)

Les personnels de l'éducation, fonctionnaires stagiaires peuvent en être bénéficiaires. Les aides sont regroupées en cinq domaines d'intervention : logement, déplacement, enfance famille loisirs vacances, handicap et aides diverses. Des fiches descriptives de chacune des aides sont disponibles pour la consultation et le téléchargement sur le portail intranet agent (PIA), ainsi que les coordonnées des services sociaux des DSDEN et du rectorat.



DROITS ET OBLIGATIONS DE L'AGENT EN MISSION DE SERVICE PUBLIC

J'exerce une mission de service public, quels sont mes droits ?

Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse

La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe.

Aucun fonctionnaire ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Droit de grève

La grève est une cessation collective et concertée du travail destinée à appuyer des revendications professionnelles. Le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires stagiaires. L'exercice du droit de grève est soumis à un préavis, fait l'objet de certaines limitations et entraîne des retenues sur rémunération.

Certaines formes de grève sont cependant interdites :

- Grève tournante (cessation du travail par échelonnement successif ou par roulement concerté des différents secteurs ou catégories professionnelles d'une même administration ou d'un même service en vue de ralentir le travail et désorganiser le service),
- Grève politique non justifiée par des motifs professionnels
- Grève sur le tas avec occupation et blocage des locaux de travail.

Droit syndical

Le droit syndical permet aux fonctionnaires stagiaires de bénéficier d'informations syndicales et d'exercer une activité syndicale sur leur temps de travail. Un fonctionnaire stagiaire peut bénéficier d'un congé rémunéré pour effectuer un stage ou suivre une session dispensée par un organisme figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel.

La demande de congé doit être faite par écrit au responsable hiérarchique au moins 1 mois à l'avance. En l'absence de réponse au moins 15 jours avant le début du stage, le congé est considéré accepté.

Le congé est accordé sous réserve des nécessités de service*. Toute décision de refus doit être motivée.

À son retour de formation, le fonctionnaire stagiaire remet à son responsable hiérarchique une attestation de présence délivrée par l'organisme de formation.

Droit à la rémunération et à la formation

Les fonctionnaires stagiaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.

De plus, le compte personnel de formation permet aux fonctionnaires stagiaires d'acquérir des droits à la formation au regard du temps de travail accompli, dans la limite de 150 heures.

Droit à la protection

Prévu par l'article L134-5 du Code général de la fonction publique, la collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée.

***Nécessités de service** (Définition mise à jour le 09 mars 2018) : Raisons objectives et particulières, tenant à la continuité du fonctionnement du service, pouvant justifier le refus par l'administration d'un droit ou d'un avantage à un agent public (un temps partiel, un congé, etc.).

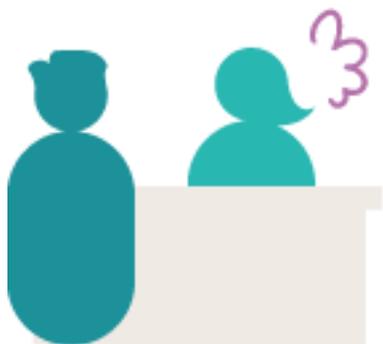


J'exerce une mission de service public, quelles sont mes obligations ?

Les obligations de service exigibles des fonctionnaires stagiaires et recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement sont les mêmes que celles définies pour les fonctionnaires titulaires exerçant lesdites fonctions.

Devoir d'obéissance hiérarchique et de bonne exécution du service

Le fonctionnaire doit se conformer aux instructions écrites et orales de son supérieur hiérarchique afin d'assurer la bonne exécution et la continuité du service public, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le devoir d'obéissance impose aux fonctionnaires stagiaires de respecter les textes législatifs et réglementaires de toute nature. Par ailleurs, le fonctionnaire stagiaire est soumis au respect du devoir de bonne exécution du service. Il est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées et doit y consacrer l'intégralité de son activité professionnelle. La subordination hiérarchique impose de se soumettre au contrôle hiérarchique de l'autorité supérieure compétente et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions.



Obligation d'impartialité et de neutralité

Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité.

Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire est formé au principe de laïcité. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.

Secret professionnel et discrétion professionnelle

Le fonctionnaire stagiaire est expressément tenu au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal. Il est lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut communiquer des documents de service, sous réserve des dispositions réglementant la liberté d'accès aux documents administratifs, sauf autorisation expresse de l'autorité dont il dépend.

Obligation de réserve

Tout fonctionnaire stagiaire doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles : cette obligation ne concerne pas le contenu des opinions (la liberté d'opinion est reconnue aux agents publics) mais leur mode d'expression. Cette obligation de réserve s'applique pendant et hors du temps de service.

OUTILS ET CONTACTS



Acronymes

A

AED : Assistant d'Éducation
AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

C-D

CAREC : Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire et pour la Promotion de l'Égalité des Chances
C2i2e : Certificat Informatique et Internet niveau 2
CESU : Chèque Emploi Service Universel
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CPE : Conseiller Principal d'Éducation
CRCN : Cadre de Référence des Compétences Numériques
CRHP : Conseiller en Ressources Humaines de proximité
CS : Climat Scolaire
DAAC : Délégation Académique aux Arts et à la Culture
DANE : Délégation Académique au Numérique Éducatif
DDFPT : Directeur(trice) Délégué(e) à la Formation Professionnelle et Technologique
DDRHT : Directrice, Directeur Délégué des Ressources Humaines Territorialisé
DPE : Division des Personnels Enseignant
DNE : Direction du Numérique pour l'Éducation
DRAIO : Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation
DRAFPIIC : Délégation Régionale Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue
DRANE : Délégation Régionale Académique du Numérique Éducatif
DRAREIC : Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationale et à la Coopération
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
DIU : Diplôme Inter Universitaire

E-G

E3D : Etablissement ou école en Démarche de Développement Durable
EAC : Education Artistique et Culturelle
EAFC : École Académique de la Formation Continue
EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
ENT : Environnement Numérique de Travail
ELCS : Enquête Locale de Climat Scolaire
GAR : Gestionnaire d'Accès aux Ressources

I

IA - IPR : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
IEN CCPD : Inspecteur de l'Éducation Nationale, Chargé de Circonscription du Premier Degré
IEN ET/EG : Inspecteur de l'Éducation Nationale, pour l'Enseignement Général et Technique
IFF : Indemnité Forfaitaire de Formation
INSEE : Institut National des Statistiques et des Études Économiques
INSPÉ : Institut Supérieure du Professorat et de l'Éducation

L

LEGT : Lycée d'Enseignement Général et Technologique
LP : Lycée Professionnel
LPO : Lycée Polyvalent

M-N

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation
MGEN : Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale
NUMEN : NUMéro d'identification Éducation Nationale

O-P

ODD : Objectifs de Développement Durable
PEAC : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle
PHARe : Programme de lutte contre le HARcèlement à l'École
PIA : Portail Interactif Agent
PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
PIM : Prestations Interministérielles
PLP : Professeur de Lycée Professionnel
PSY EN EDA : Psychologue de l'Éducation Nationale, Education et développement des apprentissages
PSY EN EDO : Psychologue de l'Éducation Nationale, Education et Conseil en Orientation

R-S-U

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire
RGPD : Règlement Général pour la Protection des Données
UGA : Université Grenoble Alpes
USMB : Université Savoie Mont Blanc



Guide d'authentification académique des nouveaux arrivants



Un accès unique pour tous vos services : Portail Intranet Académique

Le Portail Interactif Agent (PIA), également appelé Pia Grenoble, est l'intranet dédié à l'ensemble des personnels de l'Académie de Grenoble. Depuis la page d'accueil, vous pouvez :

- Accéder aux services académiques,
- Effectuer votre authentification,
- Récupérer votre identifiant,
- Initialiser ou gérer votre mot de passe, notamment en cas d'oubli.

Important : Pour ces démarches, votre **NUMEN** est indispensable.

Si vous ne connaissez pas votre NUMEN, veuillez contacter votre service de gestion administrative.

Comment y accéder ?

<https://pia.ac-grenoble.fr>



Identifiant :

Votre identifiant de connexion est généralement composé comme suit :
Première lettre de votre prénom suivie de votre nom de famille (ex : Camille Dupont => cdupont).

Si vous ne connaissez pas votre identifiant :

1. Accédez à la page de connexion du PIA : <https://pia.ac-grenoble.fr>
2. Cliquez sur "Retrouver son identifiant".
3. Suivez les instructions à l'écran :
 - Entrez votre NUMEN.
 - Indiquez votre date de naissance.
 - Saisissez le captcha requis.



Mot de passe académique

Dès votre arrivée et pour des raisons de sécurité, vous devez **initialiser votre mot de passe**. Cette étape est obligatoire pour accéder aux services académiques (PIA, messagerie, etc.).

Étapes pour initialiser votre mot de passe :

1. Accédez à la page de connexion du PIA : <https://pia.ac-grenoble.fr>
2. Cliquez sur "Initialisation du mot de passe".
3. Suivez les instructions à l'écran :
 - Entrez votre NUMEN.
 - Indiquez votre date de naissance.
 - Saisissez le captcha requis.

Un mot de passe sera généré automatiquement. Vous pouvez choisir de le conserver ou de le modifier.



Modification du mot de passe

1. Retournez sur la page : <https://pia.ac-grenoble.fr>
2. Cliquez sur "Changer son mot de passe".
3. Suivez les étapes pour définir un nouveau mot de passe personnalisé.



Nouvelles règles applicables à tous les personnels :

- **Validité** : 1 an maximum
- **Longueur minimale** : 16 caractères
- **Composition** : au moins 1 minuscule, 1 majuscule, 1 chiffre, 1 caractère spécial
- **Réutilisation** : les 3 derniers mots de passe sont interdits



Bonnes pratiques de sécurité numérique :

La mise en œuvre de ces nouvelles règles est aussi l'occasion de **renforcer la sensibilisation aux règles d'hygiène numérique**.

- Ne jamais saisir son mot de passe suite à un lien reçu dans un courriel (phishing)
- Ne jamais stocker son mot de passe dans un fichier texte, sur un post-it ou dans un navigateur
- Se méfier des logiciels non diffusés par leur éditeur officiel (risque d'installation de logiciels malveillants comme les stealers (voleurs de données)).
- Veiller à ce qu'un antivirus soit installé, actif et régulièrement mis à jour.
- Mettre fréquemment à jour les logiciels et les équipements utilisés



Accès à votre messagerie académique

- Pour consulter directement votre messagerie :
<https://webmail.ac-grenoble.fr>
- Également accessible depuis le portail PIA, rubrique Messagerie, puis Webmail.
- Dans cette même rubrique, vous trouverez également des ressources utiles dans la section Documentation messagerie. [Sans titre]



En cas de doute d'usurpation ou de piratage

- **Changez immédiatement votre mot de passe.**
- Si vous n'arrivez pas à vous connecter à un service, vous pouvez créer une demande d'assistance via le **formulaire dédié**, accessible également sur le portail :
<https://pia.ac-grenoble.fr>
- Pour tout autre incident, contactez le support en créant un ticket sur le site :
<https://assistance.ac-grenoble.fr>



Créer un ticket à partir d'un mot clé

Recherche dans le catalogue de service à partir d'un mot clé

échange de fichiers

Rechercher



Isère

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Bièvre-Valloire	Nathalie CUNZI	04 76 05 02 87
Bourgoin-Jallieu 1	Charlotte PONCET	
Bourgoin-Jallieu 2	Emeline BOIS	04 74 93 35 24
Bourgoin-Jallieu 3	Pascale GAVASSO	04 74 93 98 36
Bourgoin ASH Nord Isère	Sophie BICHET	04 74 28 54 93
Fontaine-Vercors	Delphine SIMERAY	04 56 85 58 95
Grenoble 1	Sylvie RIVIERE-MONTIN	04 56 85 58 76
Grenoble 2	Fabien VALLIER	
Grenoble 3	Maryline LEPRINCE	04 56 85 58 81
Grenoble 4	Yan CHOQUET	
Grenoble 5	Laurent LEDOUIT	04 76 74 79 71
Grenoble Montagne	Jean-Luc PHANATZIS	04 56 85 58 91
Grenoble ASH Sud Isère	Sandrine MOREL	04 76 74 79 60
Haut-Grésivaudan	Mireille SAGET	04 76 72 32 18
La Tour-du-Pin	Nathalie PONTAROLLO	04 74 97 60 28
Pont-de-Chéruy	Baptiste CAROFF	04 72 02 94 03
Saint Marcellin	Yannick BERTHIER	04 76 38 20 56
Saint Martin d'Hères	Nathalie PENIN	04 76 74 78 18
Vienne 1	Zakiya NOUR	

[ANNUAIRE ISÈRE](#)

Haute-Savoie

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Annecy 1 - Sud	Cédric MAYOL	04 50 23 79 33
Annecy 2 - Est	Agnès BESSAC	04 50 23 18 98
Annecy 3 - Ouest	Delphine GRELY	04 50 23 14 97
Maternelle	Nathalie ARRAMBOURG	04 50 88 48 51
Annemasse 1	Christophe LICITRI	04 50 37 27 17
Annemasse 2	Fabrice NEYBECKER	04 50 37 43 50
Bonneville 1	Morgane LECALLIER	04 50 97 02 45
Bonneville 2	Maiwenn NOSTARISTEFANO	04 50 97 02 45
Cluses	Philippe ROEDERER	04 50 96 39 11
Evian	Claire VENTRE	
Rumilly	Sylvie REBET	04 50 64 63 17
Saint Gervais	Sophie GALLINEAU	04 50 93 64 17

[ANNUAIRE HAUTE-SAVOIE](#)

Savoie

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Aix-les-Bains	Sandrine CHERY	04 79 88 24 17
Albertville	Audrey JAY	04 79 32 04 08
Chambéry 1	Isabelle DEBREUVE	04 79 69 25 02
Chambéry 2 - ASH	Philippe LEGENDRE	04 79 69 96 87
Chambéry 4	Elsa SIGUIER	04 79 69 24 16
Combe de Savoie	Mathias PIERRE	04 79 84 23 70
Moutiers	Anne TABURET	

[ANNUAIRE SAVOIE](#)



Ardèche

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Annonay	Jean-Louis NAVET	04 75 33 71 21
Aubenas Le Cheylard	Thomas PAGOTTO	04 75 35 01 11
Cevennes Vivarais	Fabien DARNE	04 75 35 68 33
Guillherand-Granges	Patrick RANC	04 75 44 69 09
Le Teil	Katia AMBROSINI	04 69 26 81 53
Privas Lamastre	Ingrid LAVALLEE	04 75 66 93 33
ASH	Françoise ROYER LAFONT	04 75 66 93 08

ANNUAIRE ARDÈCHE

Drôme

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Crest	Fabien EYSETTE	04 75 25 03 47
Crest Vallée de la Drôme	Céline DESORMEAUX	04 75 81 70 50
Montélimar	Marie-Pierre BIENVENTOT	04 75 01 63 29
Nyons	Pierre-Jean VERNHES	04 75 26 14 13
Romans Isère	Anne-Sophie CRET	04 75 70 34 74
Romans Vercors	Gil JAMON	04 75 72 71 20
Saint-Vallier	Magali CLERC	04 75 03 43 05
Valence Hermitage	Candice LEFEVRE	04 75 82 35 87
Valence Rhône	Nicolas MARTIN	04 75 82 35 88
ASH	Stéphane SAPET BUTEL	04 75 82 35 19

ANNUAIRE DRÔME



2ND DEGRÉ - INSPECTRICES ET INSPECTEURS RÉFÉRENTS PAR DISCIPLINE

DISCIPLINES	Inspecteurs référents des stagiaires		
Allemand	Caroline PRINCÉ	IA-IPR	caroline.prince@ac-grenoble.fr
Anglais (INSPE de Chambéry)	Marylène DURUPT	IA-IPR	marylene.durupt@ac-grenoble.fr
Anglais (INSPE de Grenoble)	Nathalie MERON	IA-IPR	nathalie.meron@ac-grenoble.fr
Arts appliqués	Céline PHAM-TRONG	IA-IPR	celine.pham-trong@ac-lyon.fr
Arts Plastiques	Leslie GUILLOCHON	IA-IPR	Leslie.Guillochon@ac-grenoble.fr
Biochimie génie biologie	Marc GENSSE	IA-IPR	marc.gensse@ac-grenoble.fr
Chinois	Shai-Ing HO	IA-IPR	shai-ing.ho@ac-lyon.fr
Conseiller principal d'éducation	Jérôme BIZET	IA-IPR	jerome.bizet@ac-grenoble.fr
Économie-gestion	Gilles RUCHON	IA-IPR	gilles.ruchon@ac-grenoble.fr
Éducation Physique et Sportive	Régine BATTOIS	IA-IPR	regine.battois@ac-grenoble.fr
Documentation	Pierre-Yves PEPIN	IA-IPR	pierre-yves.pepin@ac-grenoble.fr
Éducation Musicale Chant Choral	Yves RAUCH	IA-IPR	yves.rauch@ac-grenoble.fr
Espagnol	Caroline PESCH-LAYEUX Ghislaine GEOFFRAY Hélène PATOURAUX	IA-IPR	caroline.pesch-layeux@ac-grenoble.fr ghislaine.geoffray@ac-grenoble.fr helene.patouraux@ac-grenoble.fr
Histoire-géographie	Claire DIETRICH Catherine ASTOL	IA-IPR	claire.dietrich@ac-grenoble.fr catherine.astol@ac-grenoble.fr
Italien	Pascal BEGOU	IA-IPR	pascal.begou@ac-grenoble.fr
Lettres (modernes et classiques)	Elsa DEBRAS	IA-IPR	elsa.debras@ac-grenoble.fr
Mathématiques Stagiaire du public et enseignants en détachement	Sandrine PICARD Jérôme CARGNELUTTI	IA-IPR	sandrine.picard@ac-grenoble.fr jerome.cargnelutti@ac-grenoble.fr
NSI, mathématiques Stagiaire du privé, et enseignants en reconversion	Pascal JAISSON	IA-IPR	Pascal.jaisson@ac-grenoble.fr
Philosophie	Christine NANTET	IA-IPR	chistine.nantet@ac-grenoble.fr
Sciences industrielles de l'ingénieur	Patrice REBUT	IA-IPR	Patrice.Rebut@ac-grenoble.fr
Sciences de la vie et de la Terre	Nicolas CAUDRON	IA-IPR	Nicolas.Caudron1@ac-grenoble.fr
Sciences économiques et sociales	Pascal REYSSET	IA-IPR	pascal.reysset@ac-grenoble.fr
Sciences physiques et chimiques	Myrtille GARDET	IA-IPR	myrtille.gardet@ac-grenoble.fr
PLP Arts appliqués	Michael LABARTHE	IEN ET EG IO	Michael.labarthe@ac-grenoble.fr
PLP Économie-gestion	Pierre MARTIN	IEN ET EG IO	pierre.martin@ac-grenoble.fr
PLP Lettres-Histoire	Emmanuelle KALONJI	IEN ET EG IO	emmanuelle.kalonji@ac-grenoble.fr
PLP Langues-Lettres	Bénédicte KLINSKI- LETURCQ	IEN ET EG IO	benedicte.klinski-leturcq@ac-grenoble.fr
PLP Mathématiques Sciences physiques	Hervé ENGEAMME	IEN ET EG IO	herve.engeamme@ac-grenoble.fr
PLP Sciences et techniques industrielles	Nathalie BIZEL-BIZELLOT	IEN ET EG IO	nathalie.bizel-bizellot@ac-grenoble.fr
PLP SBSSA	Audrey ATTUYER	IEN ET EG IO	audrey.attuyer@ac-grenoble.fr

PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

Réseau Canopé



CANOPÉ

Un opérateur national complémentaire pour la formation des enseignants

Réseau Canopé, établissement public national sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, s'est engagé dans un projet de transformation pour répondre aux nouvelles missions confiées par sa tutelle. Le Réseau a aujourd'hui pour mission principale la formation tout au long de la vie des enseignants et leur accompagnement en environnement numérique.

L'établissement est composé de directions nationales, territoriales et de 101 Ateliers Canopé implantés dans chaque département. Pour découvrir l'éventail de son offre de formations et ses ressources transmédias, ou tout simplement l'adresse de votre Atelier Canopé le plus proche, vous pouvez consulter le site : reseau-canope.fr

Le Réseau dans l'académie

Dans l'académie de Grenoble, Réseau Canopé dispose de 5 Ateliers Canopé, lieux d'accueil, de partage et de formation pour accompagner les enseignants et professionnels de l'éducation dans leur mission, ouverts à tous.



Chiffres 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes

20 587 participants aux formations toutes modalités
1217 sessions en présentiel et à distance avec les formateurs Réseau Canopé

DONT 482 offres différentes
ET 285 sessions (un peu moins d'un quart) jouées dans le cadre de la formation des enseignants gérée par les EAFC ou DSDEN

Réseau Canopé met à disposition des nouveaux enseignants (néo-titulaires, contractuels, remplaçants) une offre de formation dédiée, complémentaire de celles proposées par les académies

Sur Internet, la plateforme [Premiers pas dans le métier d'enseignant](#), en accès libre et gratuit, centralise un ensemble de formations à distance et de ressources en ligne aux formats courts et variés.

Dans cet espace dédié, les nouveaux enseignants y trouveront des conseils pratiques pour bien débiter l'année, organiser leurs premiers jours, gérer leurs classes et adopter les gestes et postures professionnels adéquats.



Favoriser le développement professionnel des enseignants

Via son offre de formation, distancielle et/ou présentielle, accompagnée ou en autonomie, et des ressources mobilisables (podcasts, vidéos, interviews d'experts, outils numériques et d'évaluation, ouvrages), Réseau Canopé a à cœur de favoriser le développement professionnel des enseignants au quotidien.

Découvrez d'un clic nos 9 domaines thématiques.

- Bien-être à l'école
- Co-éducation
- École inclusive
- Éducation à la transition écologique et sociale
- Éducation aux médias
- Éducation aux valeurs de la République
- Numérique en éducation
- Pratiques pédagogiques
- Sport à l'école

C'est votre première rentrée d'enseignant ?

- Comment bien préparer sa rentrée ?
- Comment élaborer sa propre pédagogie ?
- Sur quels outils s'appuyer ?



Jusqu'au 15 novembre 2025

Je découvre la plateforme →

Je découvre le groupe privé →

REJOIGNEZ NOTRE COMMUNAUTÉ !



Firefox



Bonne rentrée à toutes et tous !

La version numérique téléchargeable avec l'ensemble des liens hypertextes se trouve sur le site de la EAFC :

<https://eafc.web.ac-grenoble.fr/>



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

7 Place Bir Hakeim 38000 Grenoble

<https://www1.ac-grenoble.fr/>

